

RAPPORT ANNUEL 2008



SOMMAIRE

<u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE</u>	<u>1</u>
<u>DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</u>	<u>2</u>
<u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2008</u>	<u>2</u>
<u>EVOLUTION DE L’ACTION SELCODIS</u>	<u>3</u>
<u>REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2008.....</u>	<u>3</u>
<u>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....</u>	<u>4</u>
<u>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L’ASSEMBLEE GENERALE DANS SA PARTIE EXTRAORDINAIRE.....</u>	<u>23</u>
<u>RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE</u>	<u>25</u>
<u>RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</u>	<u>30</u>
<u>COMPTES CONSOLIDES.....</u>	<u>31</u>
<u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u>	<u>35</u>
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</u>	<u>64</u>
<u>COMPTES ANNUELS.....</u>	<u>66</u>
<u>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</u>	<u>69</u>
<u>RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....</u>	<u>88</u>
<u>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE</u>	<u>90</u>
<u>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>	<u>92</u>
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L’AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION</u>	<u>95</u>
<u>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L’ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2009.....</u>	<u>96</u>
<u>PROJET DES RESOLUTIONS SOUMISES A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	<u>97</u>

Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)

« J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

M. Patrice Dupont
Président du Directoire

DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 23 juillet 2009

Président du Directoire

M. Bernard PEREZ, démissionnaire , a été remplacé par M. Patrice DUPONT en fin de séance du Conseil du 23 juillet 2009

Composition du Conseil de Surveillance

*M. Lucien SELCE - Président
M. François-Louis VUITTON – Vice Président
M. Cyril COURT
M. Bernard ROQUES*

Composition du Directoire

*M. Bernard PEREZ, démissionnaire, a été remplacé par M. Patrice DUPONT en fin de séance du Conseil du 23 juillet 2009
M. Manuel GARCIA, démissionnaire, a été remplacé par Mme Monique BONNOT en fin de séance du Conseil du 23 juillet 2009.*

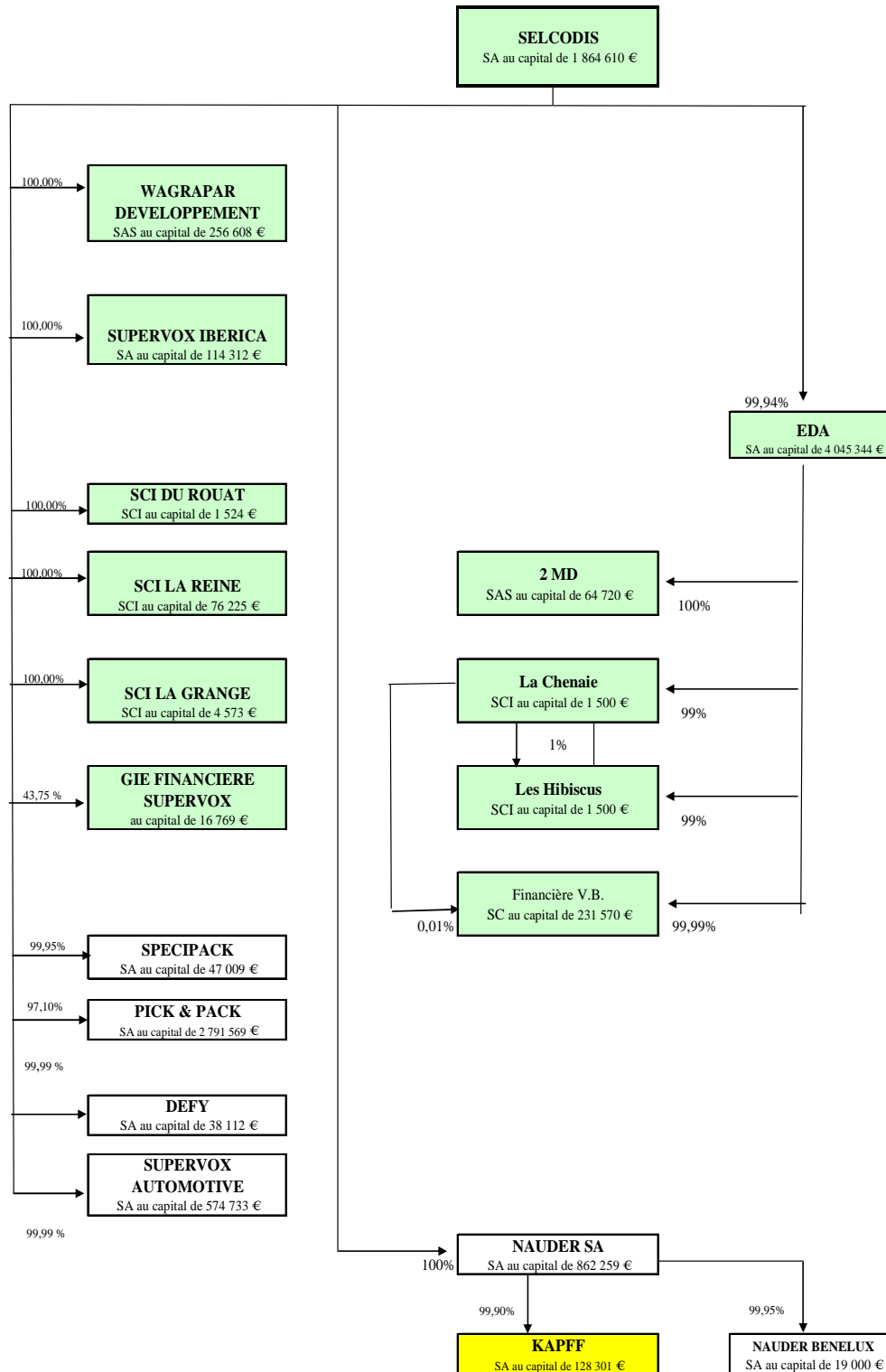
Commissaires aux Comptes Titulaires

*Cabinet MAZARS & GUERARD
Cabinet VIZZANOVA*

Commissaires aux Comptes Suppléants

*Raymond PETRONI
COMPAGNIE FRANCO AMERICAINE D'AUDIT*

ORGANIGRAMME au 31 décembre 2008



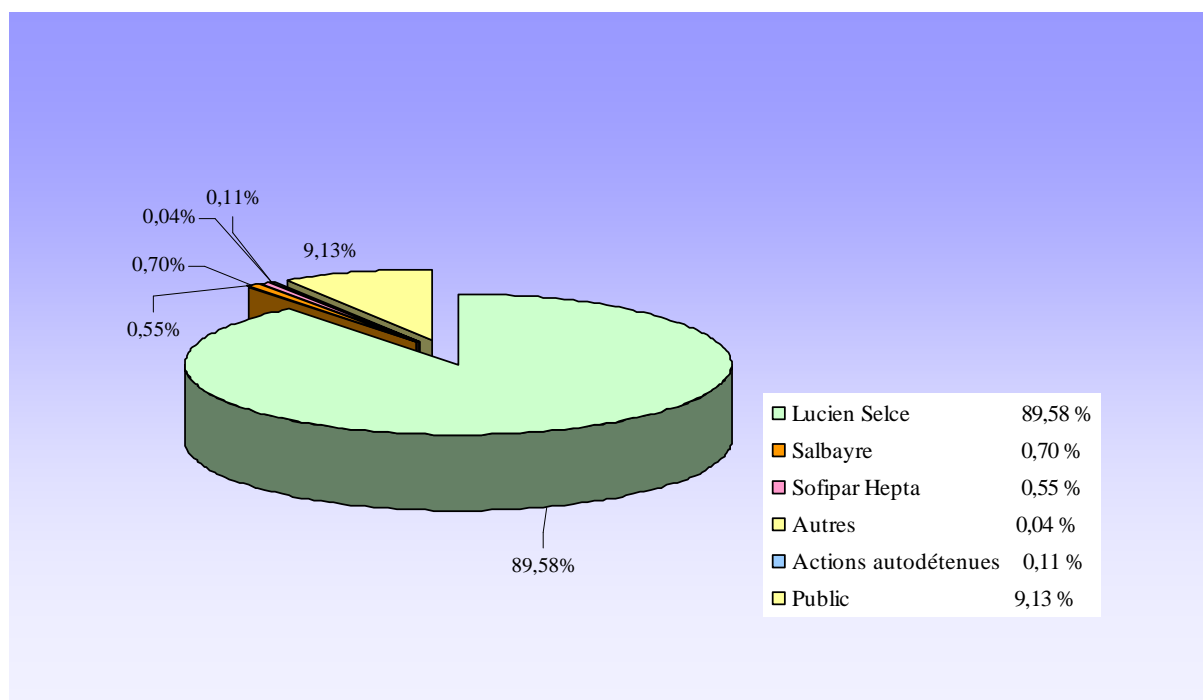
- Sociétés consolidées
- Sociétés non consolidées (en cours de liquidation)
- Sociétés non consolidés (autres)

EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2009.
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2008



RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I/ SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

A) – FAITS CARACTERISTIQUES :

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a été marqué par les faits suivants :

- **Garantie de loyers**

- **Dans le cadre de la cession des bâtiments de EDA situé à Lievin, Pontivy et Bourgoin**, le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2008 a pris acte des termes de la caution devant être émise par la société dans le cadre de cette opération de cession.

Le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2008 a réitéré expressément l'autorisation d'engagement donné lors de conseils précédents et a fixé à un an à compter du 31 janvier 2008 la date d'émission de ladite caution.

Compte tenu de la liquidation judiciaire de EDA SA , par décision de jugement du 26 mai 2009, il a été tenu compte de provisions correspondant aux risques encourus liés à cet engagement.

- **Dans le cadre du projet de cession du bâtiment de EDA situé à Lunel**, le 22 juillet 2008, le Conseil de Surveillance a autorisé la société SELCODIS à émettre une caution afin de garantir les loyers dus par la société EDA pour une durée maximale de dix ans pour le bâtiment de Lunel. Cette caution n'a pas été émise car ce bâtiment n'a pas été cédé.

- **Refinancement partiel de l'immobilier**

La société « EDA » a concrétisé en mars 2008 la vente de 3 bâtiments (Bourgoin, Pontivy et Liévin) pour un montant de 8,25 millions d'euros. Cet apport en trésorerie a permis le remboursement des obligations émises en 2007 sur EDA SA. Ces trois bâtiments sont conservés en location.

Le bâtiment de Dijon a été cédé en juin 2008 pour un montant de 1,1 million d'euros et n'est pas conservé en location.

- **Plan de sauvegarde de l'emploi**

En date du 27 mars 2008, la Direction a présenté au Comité Central d'Entreprise d'EDA le livre IV, dans le cadre d'un projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

L'avis du Comité Central d'Entreprise a été donné en juillet 2008.

- **Transmission Universelle de Patrimoine de Roosevelt Immobilier dans SELCODIS**

En date du 29 mai 2008, le Directoire de la société SELCODIS a décidé de la dissolution sans liquidation de sa filiale Roosevelt Immobilier. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de Roosevelt Immobilier à la société SELCODIS, actionnaire unique.

- **Dépôt du document de référence 2007 :**

Le document de référence 2007 de la société a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2008.

- **Analyse de la situation financière de la société EDA :**

Le rapport semestriel d'activité publié le 12 septembre 2008 indiquait :

« Le plan d'actions défini et mis en œuvre au cours du premier semestre 2008, et notamment le plan de restructuration annoncé en avril 2008 en vue d'assurer l'amélioration des performances économiques de la société sans atteindre à ses perspectives de croissance, devrait produire ses effets au cours du deuxième semestre 2008. Le décalage attendu entre la mise en œuvre de ces mesures et leur effet sur le résultat et la génération de trésorerie se traduira par un besoin de financement complémentaire dont la couverture devra être assurée par de nouveaux apports financiers pour un montant estimé de 3 M€ ».

Compte tenu des difficultés rencontrées par EDA pour concrétiser ses besoins de financement, en date du 28 octobre 2008, le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire de poursuivre l'analyse de la situation financière de la société EDA compte tenu des difficultés à mobiliser les concours initialement prévus pour la fin de l'année 2008.

Le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire d'étudier au-delà des voies de financement, le cadre juridique approprié pour leur mise en œuvre.

L'analyse réalisée par le directoire qui a été transmise au président de EDA indiquait en substance :

La société EDA, société de tête du groupe « EDA », constitue l'actif quasi-exclusif de SELCODIS, société holding, qui n'a aucune activité directe.

Le groupe EDA a été confronté fin 2008 à des problèmes de financement de son activité en raison de l'absence totale de concours bancaires à court et moyen terme, hors affacturage.

Sur les trois dernières années, les mutations dans l'évolution des différents segments sur lesquels le groupe EDA est positionné, ainsi que des pertes de marché dans les segments « Pétrolier » et « Traditionnel », ont obligé la société à adapter son organisation, ses structures, ses méthodes et ses moyens.

Après deux exercices de décroissance d'activité, EDA a connu jusqu'au 31 octobre 2008 une croissance significative de chiffre d'affaires sur les segments Restauration hors foyer, Distribution automatique, Grands magasins spécialisés et pétroliers qui ont fait plus que compenser la stagnation du Traditionnel.

Le plan de restructuration, dont avis du Comité Central d'Entreprise a été donné en juillet, est entré dans sa phase active en septembre, il s'est terminé début 2009.

Les conditions d'un retournement effectif du groupe EDA semblaient réunies.

Les besoins de trésorerie de fin d'année prévus au budget étaient de 3 M€ sur le dernier semestre et devaient être couverts par un placement obligataire (garanti par la Compagnie qui avait accompagné EDA lors du précédent placement obligataire en 2007) et par la cession des bâtiments de Lunel et Verdun.

Aucune de ces opérations n'ayant pu être menée à son terme car :

- D'une part, la dégradation des conditions du marché n'a pas permis de mettre en place la garantie exigée par le souscripteur pour la réalisation du placement obligataire.
- D'autre part, les certificats d'urbanisme ont révélé pour le bâtiment de Lunel, une localisation en zone inondable et pour celui de Verdun une localisation en zone Seveso, ce qui a eu pour conséquence de stopper les négociations de cession.

De plus, le constat fait en novembre, à partir de la position comptable d'EDA au 30 septembre 2008, a fait ressortir que le besoin budgété était insuffisant de l'ordre de 3 M€ compte tenu du fait que :

- L'accroissement de l'activité a conduit à un accroissement des postes « stocks » et « clients »,
- Les délais de règlement « fournisseurs » se sont réduits de cinq jours,
- La variation du BFR s'est traduite par un besoin complémentaire.

De ce fait, le groupe EDA a dû faire face à un accroissement de son fond de roulement auquel SELCODIS ne pouvait pas faire face, en raison de son absence de ressources.

En conséquence et malgré un endettement bancaire inexistant en dehors du factor, il a donc été décidé de demander l'assistance d'un mandataire sous le contrôle du Tribunal de Commerce de Paris afin d'assurer la confidentialité de ses négociations à défaut de quoi, le fonds de commerce aurait totalement disparu du fait de la rupture de confidentialité (arrêt immédiat du crédit fournisseurs, cessation des assurances-crédits et perte de la clientèle).

C'est dans ces conditions que EDA SA s'est fait assister une première fois dans ses négociations par Maître Thèvenot dans le cadre d'un mandat ad hoc selon les termes d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 1^{er} décembre 2008 pour négocier notamment :

- Avec les partenaires financiers de l'entreprise afin d'obtenir des conditions de financement et des garanties compatibles avec les besoins de cette dernière,
- Avec les partenaires fiscaux et sociaux de l'entreprise afin d'obtenir un aménagement des modalités de paiement des charges.

Le tout en vue de permettre une poursuite pérenne de l'exploitation.

En parallèle avec les actions menées pour concrétiser l'opération financière, des contacts ont été pris avec des partenaires, susceptibles de montrer un intérêt pour accompagner le groupe EDA dans sa consolidation.

Dans ce cadre, EDA SA n'est pas parvenue à formaliser un accord, mais les discussions avec les principaux partenaires étaient en cours fin décembre 2008 (Voir événements post clôture).

- **Recommandations du Medef et de l'Afep :**

Au cours de sa réunion en date du 3 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de la société « SELCODIS » a pris connaissance des recommandations du Medef et de l'Afep publiées le 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, ainsi que du souhait du conseil des ministres que les conseils des sociétés concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

Le Conseil de Surveillance a donc décidé, à l'unanimité, d'adhérer aux recommandations du Medef et de l'Afep publiées le 6 octobre 2008 et d'en appliquer les dispositions, à compter de l'exercice en cours.

B) – ACTIVITE DU GROUPE

L'activité opérationnelle du Groupe en 2008 se compose de :

- **OED :** (*OMNIUM EUROPEEN DE DISTRIBUTION*) distribuant des produits non alimentaires et des pièces techniques essentiellement à des stations-service

Et

- **EDA :** (*EURO DISTRIBUTION ALIMENTAIRE*) spécialisée dans la distribution de produits alimentaires secs – hors boissons chaudes – et de produits divers (produits pipiers, cartes de téléphone...) dans les stations-service (1/3 de l'activité), ainsi que dans les boulangeries et les bureaux de tabac (2/3 de l'activité).

Compte tenu de la mise en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce le 31 mars 2009, suivi d'un jugement de liquidation judiciaire le 26 mai 2009, les activités ont disparu à cette date.

II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE

✓ **Préliminaire**

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2008 sur la base des éléments suivants :

La valeur de l'ensemble des actifs détenus par le Groupe sur ces sociétés a été, par le biais de provisions, ajustée à la valeur liquidative estimée. Il est rappelé que la société Supervox Automotive avait été dé-consolidée en 2001, que les sociétés Nauder SA , Nauder Benelux, Kapff SA et Defy SA l'avaient été en 2003 et que les sociétés Specipack SA et Pick & Pack SA l'avaient été en 2004.

Périmètre de consolidation : il comprend les sociétés dont la liste est présentée au paragraphe 3 «Liste des sociétés consolidées» de l'annexe consolidée.

Sur ces bases, les comptes consolidés de l'exercice 2008 font apparaître un chiffre d'affaires de 220.584 K€ contre 211.171K€ en 2007 et un résultat net de <46 487> K€ contre <7 364> K€ en 2007.

Le résultat net prend en considération les impacts de la liquidation judiciaire de EDA SA.

✓ **Commentaires**

Comme pour les exercices précédents, les règles suivantes ont été retenues pour l'élaboration des comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2008 (retraitement du crédit-bail, reclassement des éventuelles subventions d'investissements en autres dettes, élimination des marges intra-groupe, etc..).

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2008.

✓ **Bilan**

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée.

Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 4 992 K€ en 2008 contre 34.995 K€ en 2007. Les principales variations proviennent :
 - ✓ Dotation amortissements écarts d'acquisition 25 151 K€
 - ✓ Non activation des impôts différés 3 844 K€

- L'actif courant ressort à 43 389 K€ en 2008 contre 61 416 K€ en 2007. Les principales variations proviennent :
 - ✓ D'une baisse des stocks <6 569> K€
 - ✓ D'une baisse des clients et des autres créances <10 978> K€
 - ✓ D'une baisse de la Trésorerie <33> K€
 - ✓ Du reclassement d'immos en Actifs destinés à être cédés <2 224> K€
 - ✓ D'une augmentation des avances et acomptes 1 777 K€

- Les provisions pour risques et charges ressortent à 13 104 K€ en 2008 contre 3 188 K€ en 2007.
- Les dettes ressortent globalement à 97 174 K€ en 2008 contre 107 658 K€ en 2007. Les principales variations proviennent :

✓ Baisse des dettes financières	<3 337> K€
✓ De la baisse du poste fournisseurs	<9 430> K€
✓ De l'augmentation des produits constatés d'avance	1 331 K€
✓ De l'augmentation des dettes fiscales et sociales.....	1 840 K€

✓ **Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève en 2008 à 220 584 K€ contre à 211 171 K€ en 2007.

Le résultat opérationnel ressort à <41 895> K€ en 2008 contre <4 880>K€ en 2007.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à <34 983> K€ contre <1 514>K€ en 2007.

Le résultat financier ressort à <748> K€ en 2008 contre <2 755>K€ en 2007.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir une perte de <42 642> K€ contre une perte de <7 635> K€ en 2007.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à <46 487> K€ à comparer à un résultat de <7 364> K€ pour 2007.

✓ **Tableau de financement**

Le tableau de financement consolidé 2008 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à <3 751> K€ contre <5 306> K€ en 2007. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde négatif de 791 K€ Les flux des opérations de financement présentent un solde négatif de 1 455 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

✓ d'une trésorerie nette passive de	<4.756>K€
✓ à une trésorerie nette passive de.....	<2.130> K€

soit une amélioration globale nette de 2.626 K€.

2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE

La nature de l'activité de la société reste identique à celle des exercices précédents.

Les produits d'exploitation de l'exercice sont essentiellement constitués de loyers pour un montant de 17 K€ et de facturation d'assistance pour 964 K€

Les charges d'exploitation représentent un montant de 28 471 K€ et sont en grande partie constituées par la location et les charges locatives du bâtiment d'Auterive (308 K€), les honoraires (151 K€), une provision pour dépréciation du mali de fusion (27 693 K€) liée à la liquidation judiciaire de EDA SA, une provision pour dépréciation des autres actifs (160 K€).

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à <27 392> K€ contre <5 307 K€> en 2007.

Le résultat financier est déficitaire de <1 627> K€, principalement dû aux provisions pour dépréciation des titres de participation (2 569 K€) des intérêts de compte courant de filiales <79 K€), et un produit financier sur boni de confusion suite à la Transmission Universelle de Patrimoine de la société « Roosevelt Immobilier » (976 K€).

Le résultat exceptionnel est négatif de <8 064> K€ et est constitué principalement par un produit sur fournisseur antérieur à 2005 (635 K€) et par une provision pour risques sur les loyers Marsyp/EDA de 8 673 K€.

Les produits liés à l'intégration fiscale avec les filiales Financière VB, SCI Les Hibiscus, et SCI La Chenaie s'élèvent à 72 K€ pour l'exercice.

Le résultat net de l'exercice est négatif de <37.011> K€ contre un résultat net positif de 14 K€ en 2007.

Situation d'endettement

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 31.585 K€.

III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES

1) Préambule :

SELCODIS a acquis en fin d'année 2004 la société OED FINANCES, holding de la SA Omnium Européen de Distribution (OED) et la SA Européenne de Distribution Alimentaire (EDA) qui détenait 12 filiales opérationnelles et constituait un acteur majeur du marché français de la distribution de proximité, avec deux activités principales :

- la distribution de produits alimentaires secs – hors boissons chaudes – et de produits divers (produits pipiers, cartes de téléphone...) dans les stations-service (1/3 de l'activité), ainsi que dans les boulangeries et les bureaux de tabac (2/3 de l'activité).
- et
- la distribution de produits non alimentaires et de pièces techniques essentiellement à des stations-service

Cet ensemble qui a réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires de 221 millions d'euros, employait plus de 750 collaborateurs. Il exploitait 8 entrepôts et 10 plateformes d'éclatement qui assuraient la capillarité de notre prestation.

D'importantes économies de charges ont été entreprises dès 2006, rattrapant en partie les pertes de marges induites par les pertes de marchés.

En 2007, cette société a regroupé ses activités par transmission universelle de patrimoine de ses filiales, simplifiant ainsi son fonctionnement interne.

Les conditions d'une amélioration sensible du résultat de 2008 semblaient acquises à la fin du mois d'octobre 2008 avant que les difficultés de concrétisation des besoins de financement apparaissent. En effet, malgré les mois de novembre et décembre 2008 fortement perturbés par les tensions de trésorerie, le chiffre d'affaires 2008 présente une augmentation de plus de 9 millions d'euros par rapport à 2007.

La marge sur achats consommés étant, elle, en augmentation de près de 2 millions d'euros.

2) Restructuration juridique du Groupe

TUP de Roosevelt Immobilier dans Selcodis.

En date du 29 mai 2008, le Directoire de la société Selcodis a décidé de la dissolution sans liquidation de sa filiale Roosevelt Immobilier. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de Roosevelt Immobilier à la société Selcodis, actionnaire unique.

V/ PRISE DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est intervenue sur l'exercice 2008.

VI/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2008 de la société (en Euros):

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - Résultat de l'exercice (perte) | <37.011.103> |
| En totalité au poste report à nouveau | |

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- | | |
|--------------------|--------------|
| - Capital social | 1 864 610 |
| - Autres réserves | 2 116 033 |
| - Report à nouveau | <38 322 764> |
| | ----- |
| - Capitaux propres | <34 342 121> |

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2008 sont de <34.342.121> €. Le montant du capital social est de 1.864.609 €.

Compte tenu du fait que les capitaux propres sont devenus, au 31 décembre 2008, inférieurs à la moitié du capital social, les actionnaires devront, conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce, être convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour décider s'il y a lieu, ou non, à dissolution anticipée de la société. Cette assemblée devra se tenir dans un délai de 4 mois à compter de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Nous vous rappelons que, dans le cas où la dissolution anticipée ne serait pas prononcée, la société devra au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit avoir reconstitué ses capitaux propres à hauteur au moins de la moitié de son capital, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes, qui n'ont pu être imputées sur les réserves, sans que cette réduction puisse rendre le capital inférieur au montant minimum fixé par la loi.

VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du CGI, nous vous précisons qu'aucune des dépenses au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été déduite au titre de l'exercice 2008.

IX/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

X/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

X.1 Convention d'assistance

Une convention d'assistance a été signée entre les sociétés SELCODIS et EDA le 20 février 2009. Cette convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2008 pour une période initiale de deux ans.

Dans le cadre de cette convention, SELCODIS s'engage à fournir à EDA, sans participer à la direction opérationnelle de la société, son assistance dans les domaines suivants :

- Administration générale (assistance pour la prospective stratégique et commerciale, pour la mise en œuvre de restructurations juridiques).

- Suivi budgétaire (assistance pour la planification budgétaire, pour la planification financière, pour le contrôle budgétaire et le contrôle des coûts, pour les démarches auprès des assurances crédit).
- Ressources humaines (assistance au suivi de l'évolution des effectifs, pour l'évaluation des compétences).

Entre outre, EDA pourrait faire appel à SELCODIS, pour suivre des opérations spécifiques, en particulier de négociations de rachat et de cession, de suivi de montage financier et de recherche de partenaires industriels, commerciaux ou financiers.

Cette convention a été agréée par le Conseil d'Administration de EDA en date du 23 décembre 2008 et par le Conseil de Surveillance de SELCODIS en date du 29 janvier 2009.

X.2 Liquidation judiciaire des sociétés EDA SA et 2MD SAS

Dans les conditions exposées dans les "Faits caractéristiques", EDA SA s'est faite assister une première fois dans ses négociations par Maître Thèvenot dans le cadre d'un mandat ad hoc selon les termes d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 1er décembre 2008 pour négocier notamment :

- avec les partenaires financiers de l'entreprise afin d'obtenir des conditions de financement et des garanties compatibles avec les besoins de cette dernière,
- avec les partenaires fiscaux et sociaux de l'entreprise afin d'obtenir un aménagement des modalités de paiement des charges.

Le tout en vue de permettre une poursuite pérenne de l'exploitation.

En parallèle avec les actions menées pour concrétiser l'opération financière, des contacts ont été pris avec des partenaires, susceptibles de montrer un intérêt pour accompagner le groupe EDA dans sa consolidation.

Dans ce cadre, EDA SA n'est pas parvenue à formaliser un accord, mais les discussions avec les principaux partenaires financiers étant toujours en cours fin janvier 2009, elle a sollicité une nouvelle assistance auprès de Maître Thèvenot dans le cadre d'une conciliation selon les termes d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 5 février 2009 avec pour objectif complémentaire :

- De négocier le concours des fournisseurs par le biais de moratoires,
- De renégocier le maintien des concours accordés par le factor,
- De négocier le maintien des lignes de couverture des assureurs crédit,

Et plus généralement, d'accompagner les dirigeants dans l'achèvement de la restructuration financière entreprise, en ce compris le recours éventuel à des partenaires capitalistiques externes.

Compte tenu de la tension grandissante sur l'activité, conséquence de la baisse des stocks, de l'utilisation maximale des couvertures qui a conduit les fournisseurs à demander le règlement des commandes au comptant, et de l'absence de financements sollicités ; les besoins de trésorerie ont augmenté et les objectifs sont devenus les suivants :

- Obtention d'une garantie sur un emprunt obligataire,
- Obtention d'un étalement sur 3 ans avec une franchise de 9 mois des dettes fiscales et sociales,
- Obtention d'un crédit-relais sur 80% du prix de vente prévisionnel des bâtiments d'Albi et de Lunel en attente de leur cession,
- Maintien à minima des conditions d'affacturage et rétablissement de l'avance permanente consentie jusqu'en décembre 2008 par le factor.

Au début du mois de Février 2009, le concours des services du médiateur du crédit aux Entreprises a été sollicité pour appuyer l'action d'EDA et du conciliateur dans les négociations avec les organismes financiers.

Dans ce cadre, lors du communiqué de presse du 13 février 2009, il avait été précisé qu'EDA devait faire face à un besoin de financement complémentaire retardé du fait de la détérioration de la conjoncture financière et qu'elle recherchait activement des solutions afin d'assurer cette couverture.

Etant donné l'impossibilité de livrer les commandes reçues, une dégradation massive d'activité est intervenue dans le courant du mois de février, constatée en fin de mois par la dénonciation d'accords commerciaux avec un certain nombre de clients nationaux.

De ce fait, les besoins financiers immédiats à fin février 2009 ont fortement augmenté en conséquence des pertes intercalaires de janvier et février, des pertes prévisionnelles de mars et de l'accumulation des décalages de règlement des fournisseurs, rendant impossible la mise en place de financement de l'activité ainsi que l'adossement à un partenaire capitalistique, du fait de l'impossibilité d'avoir un retour sur investissement.

Néanmoins, un certain nombre de candidats repreneurs ont été rencontrés et certains ont marqué leur intérêt mais, compte tenu de la dégradation des indicateurs financiers, pour autant que cette reprise s'effectue postérieurement à un dépôt de bilan.

Afin d'essayer de préserver la pérennité de l'entreprise, la sauvegarde des emplois et compte tenu de l'état de cessation de paiements, la direction générale d'EDA n'avait pas d'autres choix que de procéder à une déclaration de cessation de paiement afin de favoriser, dans le délai le plus rapproché possible, une solution de reprise de l'entreprise sous protection judiciaire.

Par jugement en date du 31 mars 2009, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le redressement judiciaire de la société EDA et de sa filiale 2MD, à la suite des déclarations de cessation de paiement effectuée par la société, le 26 mars, date à laquelle la société SELCODIS a demandé à Nyse-Euronext la suspension de cotation de l'action SELCODIS.

Maître Christian Thévenot a été nommé administrateur judiciaire et la Selafa MJA, prise en la personne de Maître Frédérique Lévy, a été nommée mandataire judiciaire. La période d'observation a été ouverte pour une période de quatre mois.

Un appel d'offres a été organisé par l'administrateur judiciaire aux fins de recueillir des offres de reprise partielles ou totales avant le 4 mai 2009 (cf Publication dans le Journal Les Echos du 3 avril 2009).

Les offres ont été examinées par le Tribunal le 19 mai et un jugement a été prononcé le 26 mai 2009.

Pour la société EDA, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté la cession partielle des sites de Noyal-Pontivy et de Bourgoin-Jallieu au profit de la société SUPERGROUP.

Pour la société 2MD, ce même Tribunal a arrêté la cession totale au profit de Mme Pailler et de Mr Brunet.

Le Tribunal a, par ailleurs prononcé la liquidation judiciaire des sociétés EDA SA et 2MD SAS avec une clôture fixée à 2 ans. SELAFA MJA en la personne de Me LEVY étant nommé liquidateur.

X.3 Impact de la liquidation des sociétés EDA SA et 2MD SAS sur la société mère SELCODIS

Compte tenu du montant prévisionnel des cessions, plus faible que les valeurs d'actifs inscrites au bilan, la prise en compte de dépréciations aura pour effet de dégrader la valeur des titres de EDA dans les actifs de SELCODIS.

Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a été convoqué pour le 24 juin 2009 afin que soit fait le point sur l'arrêté des comptes et sur la situation financière de la Société.

Lors cette réunion du Conseil de Surveillance, les conditions de clôture de l'exercice 2008 ont été examinées et transmises au cabinet d'expertise comptable en charge des arrêtés sociaux et consolidés.

Pour ce qui est de la situation financière, le Conseil a pris acte du montant estimé des besoins courants.

Le Conseil a décidé de statuer, lors de la séance du 23 juillet 2009, sur les conditions d'arrêté des comptes et de continuité d'exploitation.

Suite à la requête envoyée le 6 mai 2009 au Tribunal de Commerce de Bobigny, une ordonnance autorisant la prorogation, au 30 septembre 2009 au plus tard, du délai de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, a été signée par Mr le Président du Tribunal de Commerce de Bobigny le 25 juin 2009.

X.4 Communiqué de presse

Tous ces événements ont été relatés dans des communiqués de presse en date du 30 avril 2009 et du 10 juillet 2009.

X.5 Changement de Président de EDA SA

En date du 16 mars 2009, Monsieur Patrice Dupont a été nommé comme Président Directeur Général de la société EDA SA en remplacement de Monsieur Lucien Selce.

X.6 Transfert du siège social de Selcodis

Par décision du 24 juin 2009, le conseil de surveillance a transféré le siège de la société du 13 boulevard du Mont d'Est, 93191 Noisy le Grand au 31 avenue Franklin Roosevelt, 75008 paris. Cette décision sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

X.7 Modification des organes d'administration

- Démission de Monsieur Bernard Perez de ses fonctions dans les organes d'administration des sociétés du groupe :
 - Président et membre du directoire dans la société Selcodis
 - Administrateur du GIE Supervox
 - Président de la SAS Wagrpar Developpement

Cette démission a été présentée lors du conseil de surveillance du 24 juin 2009 qui lui demandé de rester en fonction jusqu'au conseil de surveillance du 23 juillet 2009.

- Démission de Monsieur Manuel Garcia de ses fonctions de membre du Directoire de la société Selcodis.

Cette démission a été notifiée le 10 juillet avec date d'effet au 23 juillet 2009.

XI/ PERSPECTIVES

Compte tenu des impacts induits par la mise en liquidation judiciaire de EDA SA, la société se trouve sans activité. Elle doit de plus faire face à la couverture de ses besoins qu'elle ne pourra assumer que par un recours à l'actionnaire majoritaire ou à un apport d'activité générateur de cash flow.

Le Conseil a décidé de statuer dans les meilleurs délais sur les conditions de continuité d'exploitation, en sachant que :

- SELCODIS reste une société holding qui met en œuvre une réflexion afin de redéployer une nouvelle activité créatrice de valeur par croissance externe ou interne en particulier au travers de sa filiale, WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.
- Et que, lors de sa dernière réunion du 8 avril 2009, le Conseil de Surveillance a pris acte de l'engagement de l'actionnaire majoritaire à abonder, au cas par cas, les besoins financiers courants.

Toutefois les abondements mis à disposition de la société n'ont pas permis de couvrir la totalité des dépenses et certains règlements ont dû être décalés (communiqué de presse du 10 juillet 2009).

La société doit donc se déterminer dans les plus brefs délais sur sa capacité à faire face à ses obligations et à ses besoins courants.

Lors du Conseil de Surveillance du 9 septembre 2009, la Président a proposé que le texte suivant soit rajouté à l'annexe aux comptes sociaux et consolidés :

« En conséquence de la disparition de son activité à la suite de la mise en liquidation judiciaire de ses principales filiales EDA SA et 2MD SAS, la Société n'est pas, en l'état, en mesure de faire face immédiatement à son passif exigible.

Des négociations d'étalement avec les créanciers ont commencé afin de permettre à la Société de faire face à ses engagements, avec au cas par cas le soutien de son actionnaire, de ce fait, ce passif exigible n'est pas exigé à ce jour. Parallèlement à ces négociations et pour pallier l'arrêt provisoire d'activité, la Société a mis en œuvre, pour assurer sa continuité d'exploitation, la recherche d'une ou plusieurs activités de substitution.

Des contacts ont été activés avec deux opérateurs qui ont marqué un intérêt du fait de sa qualité de holding cotée ».

XII/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :

Au 31 décembre 2008, Selcodis détenait 7 105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :
Lucien Selce
11, Chemin Calandrini
1231 Conches
Suisse

XIII/ MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucune modification n'est intervenue en 2008.

XIV/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Au titre de l'exercice 2008, les conventions suivantes, approuvées en cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies :

- Avance en compte courant, consentie par l'actionnaire majoritaire
- Engagement global au profit de Nauder SA
- Prêt à la société Kapff SA
- Conventions de prestations aux sociétés du groupe
- Comptes courants avec les filiales.

Aucune nouvelle convention relevant de l'art. L.225-86 du code de commerce n'a été conclue durant l'exercice 2008.

Les informations concernant les conventions réglementées figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

XV/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-87 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

La société a conclu avec les sociétés du Groupe un certain nombre de conventions relevant de son activité habituelle et constituant des transactions financières et commerciales courantes, à savoir :

- ✓ Une convention de trésorerie en date du 12 octobre 1999
- ✓ Une convention d'intégration fiscale en date du 22 décembre 1989, et étendue le 31 janvier 2005 aux sociétés filiales du groupe OED /EDA, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005
- ✓ Une convention de prestation au profit de certaines sociétés du Groupe.
- ✓ Une convention de trésorerie a été signée en date du 27 janvier 2005 avec les sociétés OED, OED Finances, EDA SA, DSF et ROOSEVELT IMMOBILIER SARL. Il est à noter que depuis cette date, les sociétés OED, OED Finance et Roosevelt Immobilier ont disparu par fusion et transmission universelle de patrimoine.
- ✓ Une convention d'assistance a été signée entre SELCODIS et EDA le 20 février 2009, avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2008 pour une période initiale de deux ans.

XVI/ PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous rappelons que les salariés de notre société détiennent moins de trois pour cent du capital social et que conformément à l'article L 225-129 du Code de commerce, nous devons vous soumettre une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservé aux salariés. Nous vous demandons de rejeter cette résolution.

XVII/ MODIFICATIONS DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant

XVIII/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Bernard PEREZ

Groupe Selcodis

- Président du Directoire de la société SELCODIS
- Membre du Directoire de la société SELCODIS
- Administrateur des sociétés KAPPF
- Gérant des sociétés SCI LA REINE, SCI LE ROUAT, SCI LA GRANGE
- Président de la SAS WAGRAPAR DEVELOPPEMENT

Groupe Arbel

- Directeur Général de la société 2F PARTICIPATIONS
- Administrateur des sociétés : 2F PARTICIPATIONS
- Représentant permanent de la société 2F PARTICIPATIONS au conseil de la société CALFEUTREX-DSF

Monsieur Lucien SELCE

Groupe Arbel

- Administrateur de la société Arbel

Groupe Selcodis

- Président du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Président Directeur Général de la société EDA
- Représentant légal de EDA, Président de la société 2MD (SAS)

Autres

- Administrateur des sociétés Defrep
- Président de la société Wagrpar
- Administrateur des sociétés Wagrpar et Société Provençale de Participations.

Monsieur Bernard ROQUES

Groupe Arbel

- Président Directeur Général de la société Arbel.
- Administrateur des sociétés Arbel et 2 F Participations
- Président la société ARFA

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion
- Administrateur de la société Inès de La Fressange

Monsieur Cyril COURT

- Membre du conseil de surveillance de la société Selcodis

Monsieur François-Louis VUITTON

- Membre du conseil de surveillance et Vice Président de la société Selcodis
- Administrateur Sicav de ODDO Génération
- Administrateur de la société Wagrapar
- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Gérant de la société Inès de la Fressange SARL
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON
- Gérant de la SCI FL VUITTON

Monsieur Manuel GARCIA

Groupe Selcodis

- Membre du Directoire de la société Selcodis

Groupe Arbel

- Président Directeur Général des sociétés Calfeutrex et Eurafrex
- Administrateur des sociétés : Calfeutrex, Eurafrex, ARFA, Fermoba Industries, Fermoba Centre Industries
- Représentant de la société Fermoba Industries au sein des sociétés Fermoba Nord Industries, Fermoba Est Industries

XIX/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2008, nous vous informons qu'aucune rémunération directe et indirecte n'a été versée aux mandataires sociaux.

XX/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

XXI/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS)

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board). Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2008 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

==== - - - - -

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports généraux de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DANS SA PARTIE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons une augmentation du capital social d'un montant de 9.999,90 euros dont la souscription serait réservée aux salariés de la société conformément aux dispositions des articles L.225-129 VII et L.225-138 du Code de Commerce.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, pendant une période de 24 mois à compter du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire, à augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant de 9.999,90 € à libérer en numéraire.

Ces actions seraient émises au pair.

Le prix d'émission de ces actions sera fixé par le Directoire conformément à la Loi.

Nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société.

Cette proposition de suppression du droit préférentiel s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives prévues aux termes des articles sus désignés et de l'article L.443-5 du Code du Travail.

Vous entendez également la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes contenant leur avis sur la proposition de suppression du droit préférentiel.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus.

Le Directoire

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président du Directoire

I/ PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Rappel :

Par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 décembre 2006, il a été décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la société et d'adopter la formule à directoire et conseil de surveillance.

1.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de surveillance

- Directoire

	Nom	Age	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Directoire	Bernard Perez	61 ans	20/12/2006	-	20/12/2010
Membre du Directoire	Manuel Garcia	57 ans	26/04/2007	-	20/12/2010

Expertise des membres du Directoire :

Bernard Perez, ingénieur de formation, a d'abord été en charge du développement industriel de filiales des groupes Schaeffer et D M C, avant d'assumer des fonctions de direction générale dans les groupes Financière Agache, Chargeurs et C D R. Il est Président Directeur Général de Selcodis (Ex Supervox Groupe) depuis fin 1999.

Manuel Garcia, diplômé CPA-HEC après un DECS comptabilité et finance, il a occupé des fonctions de responsabilité sur le contrôle de gestion, le plan et la stratégie puis de directeur finance et gestion dans le groupe SANDERS avant de prendre la direction administrative et financière du groupe Trédi-Environnement pour lequel il a piloté l'introduction à la Bourse de Paris.

- Conseil de Surveillance

	Nom	Age	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de surveillance	Lucien Selce	43 ans	20/12/2006	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011
Membre du CS	Bernard Roques	61 ans	26/04/2007	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011
Membre du CS	Louis François Vuitton	53 ans	20/12/2006	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011
Membre du CS	Cyril Court	42 ans	20/12/2006	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Expertise des membres du Conseil de Surveillance :

Lucien Selce, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

Bernard Roques, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I. Il est actuellement Président Directeur Général du groupe Arbel.

François-Louis Vuitton – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflyze. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

Cyril Court - M. Cyril Court est "managing director" dans le département "global capital markets" d' HSBC Bank plc depuis 2000. Auparavant, il a exercé des fonctions similaires au sein de BNP Paribas et Daiwa Securities, après avoir travaillé chez Price Waterhouse à Londres. Il est diplômé de Supelec (1989).

1.2 Règlement Intérieur

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :

Le comité « contrôle des comptes »

Le comité « stratégie et investissements »

- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché ;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

1.3 Composition des comités

- Le comité « contrôle des comptes » :
 - Monsieur Lucien Selce
 - Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
 - Monsieur François Louis Vuitton
 - Monsieur Cyril Court

1.4 Membre indépendant

- Monsieur Cyril Court

1.5 Limitation réglementaire des Pouvoirs du Directoire

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
 - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
 - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
 - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
 - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
 - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
 - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
 - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
 - o Le rachat par la société de ses propres actions.

1.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie.

Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

1.7 Rémunération et avantages en nature

Au cours des exercices 2007 et 2008, il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.

1.8 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2008 :

- Le directoire s'est réuni 6 fois (janvier, mars, avril, mai, août, octobre)
- Le Conseil de surveillance s'est réuni 7 fois (janvier, mars, avril, juillet, août, octobre, décembre)
- Conformément à l'article R823.9 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.
- Les réunions des Directoires et Conseils de surveillance se sont déroulées à PARIS
- Les procès-verbaux du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et approuvés à la réunion suivante

1.9 Principales décisions adoptées lors des conseils de surveillance de 2008

- Le 31 janvier 2008, le Conseil a pris acte des termes de la caution à émettre pour garantir les loyers dus par EDA dans le cadre de la cession des bâtiments de Lievin, Bourgoin et Pontivy. Il a autorisé le Président du Directoire à signer cet engagement de caution.
- Le 27 mars 2008, le Conseil a été informé du report de quelques semaines de l'arrêté des comptes 2007.
- Le 29 avril 2008, le Conseil a procédé à l'examen des comptes 2007, il a arrêté les observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée.
- Le 22 juillet 2008, le Conseil a autorisé le Président du Directoire à émettre une caution aux fins de garantir les loyers dus par EDA dans le cadre d'un projet de cession d'un bâtiment à Lunel. Ce projet n'a pas été mené à son terme.
- Le 26 août 2008, le Conseil a procédé à l'examen des comptes semestriels.
- Le 28 octobre 2008, le Conseil a pris acte des difficultés d'EDA à mobiliser les concours initialement prévus pour la fin de l'exercice. Il a demandé au Directoire d'étudier les voies de financement possible et le cadre juridique approprié pour leur mise en œuvre.
- Le 3 décembre 2008, le Conseil a décidé d'adhérer aux recommandations MEDEF/AFEP sur la rémunération des dirigeants.

II/ PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Organisation générale des procédures de contrôle interne

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier établi. Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- des budgets annuels établis pour chaque société du Groupe sur la base d'échanges entre le management de chaque filiale et la Direction Générale du Groupe. Pour chaque mois de l'année, ces budgets comprennent le compte de résultat, les principaux éléments de situation financière, notamment les stocks et un suivi des effectifs.
- le reporting assure tout au long de l'année, le suivi des performances comparé au budget.
- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.
- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- l'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

Orientations adoptées en 2007 et poursuivies en 2008 en matière de contrôle interne

Dans le but d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des procédures de contrôle interne, le directoire et le conseil de surveillance avaient retenu plusieurs actions à mener ou à maintenir dans l'exercice au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe.

L'évolution des outils de gestion était gérée par la direction du contrôle autour d'éléments récurrents, tous issus de la comptabilité générale retraitée ou non analytiquement qui sont mis à disposition des strates décisionnaires du groupe à périodicité optimale.

Ces éléments de comptabilité (exploitation ou bilan) pouvaient faire l'objet d'extractions spécifiques suivant un logiciel intégré (Business Object) à l'ERP (Minos) qui était implanté dans tous les sites avec un taux d'utilisation élevé.

Les informations mises à la disposition du comité exécutif du groupe, du comité de direction et du comité de coordination des filiales et des opérationnels étaient calibrées pour conserver un équilibre indispensable entre le temps de traitement de l'information et la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions décidées.

Il est à noter qu'un audit des moyens d'information a été réalisé en fin d'année 2007. Des conclusions en ont été tirées et un plan d'amélioration des systèmes devait être mis en œuvre en 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES

Art 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales

En €

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2008	2007	2006	2005	2004
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.....	1 864 610	1 864 610	1 864 610	1 966 432	1 998 538
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6 215 364	6 215 364	6 215 364	6 554 773	6 554 773
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription.....					
II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	980 450	40 994	57 977	42 235	97 058
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	1 907 973	8 455 522	-1 747 984	-2 782 355	-412 133
Impôts sur les bénéfices.....	-71 700	-548 717	-91 918	-403 706	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	-37 011 103	14 434	1 184 794	-2 030 286	-687 223
Résultat distribué.....					
III – RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	0,31	1,36	-0,28	-0,42	-0,06
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements & provisions.....	(5,95)	0,00	0,19	-0,31	-0,10
Dividende attribué à chaque action.....					
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés.....	1	1	1	1	9
Montant de la masse salariale	20 873	31 966	23 224	31 936	185 619
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc.....)	7 239	12 324	8 423	12 472	55 924

COMPTES CONSOLIDES

1. ACTIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2008	Exercice clos le 31.12.2007
Actif		
Ecarts d'acquisition		25 151
Immobilisations incorporelles nettes	5	464
Immobilisations corporelles nettes	3 965	4 649
Actifs financiers non courants	1 022	887
Impôts différés		3 844
Actif non courant	4 992	34 995
Stocks et en-cours	8 969	15 538
Avances et acomptes fournisseurs	2 224	447
Créances clients	5 889	12 240
Autres créances	25 835	30 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie	472	505
Actifs destinés à être cédés		2 224
Actif courant	43 389	61 416
TOTAL ACTIF	48 381	96 411

2. PASSIF (EN K€)

Passif		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-17 296	-8 936
Résultat net Groupe	-46 487	-7 374
Capitaux propres part du Groupe	-61 918	-14 445
Intérêts minoritaires	21	-
Résultat minoritaires		10
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-61 897	-14 435
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	11 850	2 393
Dettes financières à long terme	21 954	22 632
Passifs d'impôt différé		-
Passif non courant	33 804	25 025
Dettes fournisseurs d'exploitation	36 702	46 132
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	1 254	795
Autres dettes	35 916	33 633
Dettes financières à court terme	2 339	3 192
Crédits à court terme et banques	263	2 069
Passif courant	76 474	85 821
TOTAL PASSIF	48 381	96 411

3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)

CHIFFRE D'AFFAIRES	220 584	211 171
Autres produits de l'activité	2 969	458
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	223 553	211 629
Achats consommés	-163 245	-156 052
Achats et charges externes	-26 658	-25 493
Subventions d'exploitation		-
Impôts et taxes	-3 519	-2 526
Charges de personnel	-32 494	-31 876
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	-34 983	-1 514
Autres produits et charges	-4 548	952
RESULTAT OPERATIONNEL	-41 894	-4 880
Coût de l'endettement net	-778	-2 724
Autres produits et charges financières	30	-31
RESULTAT AVANT IMPOT	-42 642	-7 635
Impôt sur les résultats	-3 845	271
Résultat de dé-consolidation		-
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-46 487	-7 364
Quote-part des sociétés mises en équivalence		-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-46 487	-7 364
Part revenant aux intérêts minoritaires		10
RESULTAT NET REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	-46 487	-7 374
Résultat net par action (en euros)	-7,48	-1,12
Résultat net dilué par action (en euros)	-7,48	-1,12

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE (EN K€)

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
TRESORERIE AU 1ER JANVIER	-4 756	-3 471
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-46 488	-7 374
Amortissements et provisions nets des reprises	43 656	1 087
Actualisation des dettes et créances long terme		
(Plus) ou moins value sur sortie d'actifs	-4 576	-1 472
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence		
Variation périmètre	-966	
Coût de l'endettement financier net	778	2 724
Charges d'impôt (exigible et différé)	3845	-271
Capacité d'autofinancement	-3 751	-5 306
Impôts versés		-
Variation sur clients et autres créances	15 770	3 139
Variation sur fournisseurs et autres dettes	-7147	-919
Impact déconsolidation du GIE		
Incidence variation de périmètre		
Flux nets de trésorerie opérationnels	4 872	-3 086
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Flux nets de trésorerie sur investissements	-791	1 112
Flux nets de trésorerie après investissements	4 081	-1 974
FLUX DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	-
Augmentation / remboursement net des comptes courants	-602	843
Remboursement du crédit vendeur	-75	2 570
Intérêts financiers nets versés	-778	-2 724
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	-1455	689
Variation de la trésorerie	2 626	-1 285
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	-2 130	-4 756
	31-déc-08	31-déc-07
Trésorerie et équivalents actifs	472	505
Concours bancaires	-263	-2 069
Dettes financières court terme	-2 339	-3 192
Trésorerie nette	-2 130	-4 756

5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe

(En milliers d'euros)	Capital (1)	Réserves consolidées	Reserves consolidées - Impact IFRS	Résultat net Groupe	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2007	1 865	-10 349	1 414	-7 374	-14 445
Affectation du résultat 2007		-7374		7 374	0
Variation de périmètre					0
Tup Roosevelt		-966			-966
Résultat 2008				-46 487	-46 487
Situation au 31 décembre 2008	1 865	-18 689	1 414	-46 487	-61 898

(1) Dont actions d'autocontrôle au 31/12/08 pour 105 K€

Intérêts minoritaires

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts minoritaires en début d'exercice	10	
Résultat de l'exercice	21	10
Variation de périmètre	-10	0
Intérêts minoritaires en fin d'exercice	21	10

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTES PRELIMINAIRES

Informations relatives à l'entreprise

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, étaient :

- La distribution de produits alimentaires qui représentait 90 % de l'activité
- La distribution de produits non alimentaires (accessoires automobiles et entretien) qui représentait 10 % de l'activité.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 décembre 2008 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

En date du 23 juillet 2009, le Conseil de Surveillance a arrêté les états financiers consolidés de SELCODIS.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a été marqué par les faits suivants :

- **Garantie de loyers**

- **Dans le cadre de la cession des bâtiments de EDA situé à Lievin, Pontivy et Bourgoin**, le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2008 a pris acte des termes de la caution devant être émise par la société dans le cadre de cette opération de cession.

Le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2008 a réitéré expressément l'autorisation d'engagement donné lors de conseils précédents et a fixé à un an à compter du 31 janvier 2008 la date d'émission de ladite caution.

Compte tenu de la liquidation judiciaire de EDA SA , par décision de jugement du 26 mai 2009, il a été tenu compte de provisions correspondant aux risques encourus liés à cet engagement.

- **Dans le cadre du projet de cession du bâtiment de EDA situé à Lunel**, le 22 juillet 2008, le Conseil de Surveillance a autorisé la société SELCODIS à émettre une caution afin de garantir les loyers dus par la société EDA pour une durée maximale de dix ans pour le bâtiment de Lunel. Cette caution n'a pas été émise car ce bâtiment n'a pas été cédé.

- **Refinancement partiel de l'immobilier**

La société « EDA » a concrétisé en mars 2008 la vente de 3 bâtiments (Bourgoin, Pontivy et Liévin) pour un montant de 8,25 millions d'euros. Cet apport en trésorerie a permis le remboursement des obligations émises en 2007 sur EDA SA. Ces trois bâtiments sont conservés en location.

Le bâtiment de Dijon a été cédé en juin 2008 pour un montant de 1,1 million d'euros et n'est pas conservé en location.

- **Plan de sauvegarde de l'emploi**

En date du 27 mars 2008, la Direction a présenté au Comité Central d'Entreprise d'EDA le livre IV, dans le cadre d'un projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

L'avis du Comité Central d'Entreprise a été donné en juillet 2008.

- **Transmission Universelle de Patrimoine de Roosevelt Immobilier dans SELCODIS**

En date du 29 mai 2008, le Directoire de la société SELCODIS a décidé de la dissolution sans liquidation de sa filiale Roosevelt Immobilier. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de Roosevelt Immobilier à la société SELCODIS, actionnaire unique.

- **Dépôt du document de référence 2007**

Le document de référence 2007 de la société a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2008.

- **Analyse de la situation financière de la société EDA**

Le rapport semestriel d'activité publié le 12 septembre 2008 indiquait :

« Le plan d'actions défini et mis en œuvre au cours du premier semestre 2008, et notamment le plan de restructuration annoncé en avril 2008 en vue d'assurer l'amélioration des performances économiques de la société sans atteindre à ses perspectives de croissance, devrait produire ses effets au cours du deuxième semestre 2008. Le décalage attendu entre la mise en œuvre de ces mesures et leur effet sur le résultat et la génération de trésorerie se traduira par un besoin de financement complémentaire dont la couverture devra être assurée par de nouveaux apports financiers pour un montant estimé de 3 M€ ».

Compte tenu des difficultés rencontrées par EDA pour concrétiser ses besoins de financement, en date du 28 octobre 2008, le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire de poursuivre l'analyse de la situation financière de la société EDA compte tenu des difficultés à mobiliser les concours initialement prévus pour la fin de l'année 2008.

Le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire d'étudier au-delà des voies de financement, le cadre juridique approprié pour leur mise en œuvre.

L'analyse réalisée par le directoire qui a été transmise au président de EDA indiquait en substance :

La société EDA, société de tête du groupe « EDA », constitue l'actif quasi-exclusif de SELCODIS, société holding, qui n'a aucune activité directe.

Le groupe EDA a été confronté fin 2008 à des problèmes de financement de son activité en raison de l'absence totale de concours bancaires à court et moyen terme, hors affacturage.

Sur les trois dernières années, les mutations dans l'évolution des différents segments sur lesquels le groupe EDA est positionné, ainsi que des pertes de marché dans les segments « Pétrolier » et « Traditionnel », ont obligé la société à adapter son organisation, ses structures, ses méthodes et ses moyens.

Après deux exercices de décroissance d'activité, EDA a connu jusqu'au 31 octobre 2008 une croissance significative de chiffre d'affaires sur les segments Restauration hors foyer, Distribution automatique, Grands magasins spécialisés et pétroliers qui ont fait plus que compenser la stagnation du Traditionnel.

Le plan de restructuration, dont avis du CE a été donné en juillet, est entré dans sa phase active en septembre, il s'est terminé début 2009.

Les conditions d'un retournement effectif du groupe EDA semblaient réunies.

Les besoins de trésorerie de fin d'année prévus au budget étaient de 3 M€ sur le dernier semestre et devaient être couverts par un placement obligataire (garanti par la Compagnie qui avait accompagné EDA lors du précédent placement obligataire en 2007) et par la cession des bâtiments de Lunel et Verdun.

Aucune de ces opérations n'ayant pu être menée à son terme car :

- D'une part, la dégradation des conditions du marché n'a pas permis de mettre en place la garantie exigée par le souscripteur pour la réalisation du placement obligataire.
- D'autre part, les certificats d'urbanisme ont révélé pour le bâtiment de Lunel, une localisation en zone inondable et pour celui de Verdun une localisation en zone Seveso, ce qui a eu pour conséquence de stopper les négociations de cession.

De plus, le constat fait en novembre, à partir de la position comptable d'EDA au 30 septembre 2008, a fait ressortir que le besoin budgété était insuffisant de l'ordre de 3 M€ compte tenu du fait que :

- L'accroissement de l'activité a conduit à un accroissement des postes « stocks » et « clients »,
- Les délais de règlement « fournisseurs » se sont réduits de cinq jours,
- La variation du BFR s'est traduite par un besoin complémentaire.

De ce fait, le groupe EDA a dû faire face à un accroissement de son fond de roulement auquel SELCODIS ne pouvait pas faire face, en raison de son absence de ressources.

En conséquence et malgré un endettement bancaire inexistant en dehors du factor, il a donc été décidé de demander l'assistance d'un mandataire sous le contrôle du Tribunal de Commerce de Paris afin d'assurer la confidentialité de ses négociations à défaut de quoi, le fonds de commerce aurait totalement disparu du fait de la rupture de confidentialité (arrêt immédiat du crédit fournisseurs, cessation des assurances-crédits et perte de la clientèle).

C'est dans ces conditions que EDA SA s'est fait assister une première fois dans ses négociations par Maître Thèvenot dans le cadre d'un mandat ad hoc selon les termes d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 1^{er} décembre 2008 pour négocier notamment :

- Avec les partenaires financiers de l'entreprise afin d'obtenir des conditions de financement et des garanties compatibles avec les besoins de cette dernière,
- Avec les partenaires fiscaux et sociaux de l'entreprise afin d'obtenir un aménagement des modalités de paiement des charges.

Le tout en vue de permettre une poursuite pérenne de l'exploitation.

En parallèle avec les actions menées pour concrétiser l'opération financière, des contacts ont été pris avec des partenaires, susceptibles de montrer un intérêt pour accompagner le groupe EDA dans sa consolidation.

Dans ce cadre, EDA SA n'est pas parvenue à formaliser un accord, mais les discussions avec les principaux partenaires étaient en cours fin décembre 2008 (Voir événements post clôture).

- **Recommandations du Medef et de l'Afep**

Au cours de sa réunion en date du 3 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de la société « SELCODIS » a pris connaissance des recommandations du Medef et de l'Afep publiées le 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, ainsi que du souhait du conseil des ministres que les conseils des sociétés concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

Le Conseil de Surveillance a donc décidé, à l'unanimité, d'adhérer aux recommandations du Medef et de l'Afep publiées le 6 octobre 2008 et d'en appliquer les dispositions, à compter de l'exercice en cours.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2008 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 publiés.

Les sociétés EDA et 2MD constituent l'actif quasi exclusif de SELCODIS, société holding qui n'a aucune activité directe.

Compte tenu de leur liquidation judiciaire le 26 mai 2009, les comptes annuels de ces dernières ont été arrêtés en valeur liquidative au 31/12/2008. Des hypothèses de valeurs des actifs ont été prises (stock, immobilisations corporelles, ...) détaillées dans les rubriques correspondantes.

En outre, les écarts d'acquisition relatifs à ces sociétés ont été dépréciés en totalité.

2.1.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SELCODIS et de ses filiales.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupe avec les sociétés du Groupe .

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjointement avec un ou plusieurs autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- ✓ Elimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- ✓ Elimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- ✓ Elimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

Les marges réalisées lors des ventes entre sociétés consolidées et incluses dans le montant des valeurs d'exploitation sont éliminées lorsqu'elles sont significatives.

2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés consolidées ont arrêté leurs comptes individuels au 31 décembre 2008.

2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1 Écarts d'acquisition

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

Compte tenu de la liquidation des sociétés EDA et 2MD, actifs principaux de SELCODIS, les écarts d'acquisitions ont été dépréciés en totalité.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations (hors terrains) sont amorties sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant. La dette correspondante figure au passif.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	8 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

2.2.4 Actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

2.2.5 Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises, des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires déduction faite des remises, rabais commerciaux et des escomptes de règlement.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour constater la perte de valeur marchande dudit stock.

2.2.6 Clients et comptes rattachés

Affacturation des créances

La société EDA et ses filiales procèdent à l'affacturation de leurs créances clients.

Les factures clients sont cédées à la société d'affacturation dès leur émission.

Les créances ainsi cédées, sont reclassées dans un compte de créance sur factor (autres créances).

Les factures dont l'échéance est dépassée de plus de 60 jours, sont rejetées par la société d'affacturage. Leur financement n'étant plus assuré par le factor, elles sont reclassées dans le poste Clients.

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.7 Impôts différés

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

2.2.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires et des dettes financières à court terme.

2.2.9 Emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Mesures de restructuration

Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution

Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

2.2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

2.2.12 Charge de personnel

La participation des salariés est classée dans le poste « charges de personnel ».

2.2.13 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

2.2.14 Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

SELCODIS intervient sur le seul territoire national.

Le groupe a retenu comme seul niveau d'information, les secteurs d'activité : activité de holding et activité de distribution.

Si SELCODIS, par croissance externe, intégrait une ou plusieurs autres sociétés dans un secteur d'activité différent de celui d'EDA (distribution), cette intégration serait isolée dans un nouveau secteur.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 a été modifié à la suite de la fusion par Transmission Universelle de Patrimoine de la société Roosevelt immobilier par la société SELCODIS.

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau suivant :

<i>Sociétés consolidées par intégration globale</i>	% de contrôle	% intérêt	N° SIREN
SELCODIS 13 bd du Mont d'Est – 93191 Noisy le Grand		Entreprise consolidante	690 800 354
WAGRAPAR DEVELOPPEMENT (ex Champion) 31 avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS	100,00%	100,00%	343 277 679
FINANCIERE SUPERVOX ZI du Midi 31190 AUTERIVE	43,75%	43,75%	381 484 161
SCI LA GRANGE ZI du Midi 31190 AUTERIVE	100,00%	100,00%	329 162 937
SCI LA REINE ZI du Midi 31190 AUTERIVE	100,00%	100,00%	399 220 151
SCI LE ROUAT ZI du Midi 31190 AUTERIVE	100,00%	100,00%	320 722 226
SUPERVOX IBERICA Avda Diagonal, 575 6 a Edifici l'Ila 08029 BARCELONA	100,00%	100,00%	58 551 359
EDA SA 31 av F. Roosevelt – 75008 Paris	99,94%	99,94%	347 715 914
FINANCIERE V.B Sté Civile 13 bd du Mont d'Est – 93191 NOISY LE GRAND	100,00%	99,94%	403 270 135
2 MD SAS Route de Thouars – 79200 VIENNAY	100,00%	99,94%	352 306 146
SCI LA CHENAIE 1 rue Louis Joly – 81000 ALBI	100,00%	99,94%	406 461 320
SCI LES HIBISCUS 1 rue Louis Joly – 81000 ALBI	100,00%	99,94%	311 833 552

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4.1 Convention d'assistance

Une convention d'assistance a été signée entre les sociétés SELCODIS et EDA le 20 février 2009. Cette convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2008 pour une période initiale de deux ans.

Dans le cadre de la présente convention, SELCODIS s'engage à fournir à EDA, sans participer à la direction opérationnelle de la société, son assistance dans les domaines suivants :

- Administration générale (assistance pour la prospective stratégique et commerciale, pour la mise en œuvre de restructurations juridiques).

- Suivi budgétaire (assistance pour la planification budgétaire, pour la planification financière, pour le contrôle budgétaire et le contrôle des coûts, pour les démarches auprès des assurances crédit).
- Ressources humaines (assistance au suivi de l'évolution des effectifs, pour l'évaluation des compétences).

Entre outre, EDA pourrait faire appel à SELCODIS, pour suivre des opérations spécifiques, en particulier de négociations de rachat et de cession, de suivi de montage financier et de recherche de partenaires industriels, commerciaux ou financiers.

Cette convention a été agréée par le Conseil d'Administration de EDA en date du 23 décembre 2008 et par le Conseil de Surveillance de SELCODIS en date du 29 janvier 2009.

4.2 Liquidation judiciaire des sociétés EDA SA et 2MD SAS

Dans les conditions exposées dans les "Faits caractéristiques", EDA SA s'est faite assister une première fois dans ses négociations par Maître Thèvenot dans le cadre d'un mandat ad hoc selon les termes d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 1er décembre 2008 pour négocier notamment :

- avec les partenaires financiers de l'entreprise afin d'obtenir des conditions de financement et des garanties compatibles avec les besoins de cette dernière,
- avec les partenaires fiscaux et sociaux de l'entreprise afin d'obtenir un aménagement des modalités de paiement des charges.

Le tout en vue de permettre une poursuite pérenne de l'exploitation.

En parallèle avec les actions menées pour concrétiser l'opération financière, des contacts ont été pris avec des partenaires, susceptibles de montrer un intérêt pour accompagner le groupe EDA dans sa consolidation.

Dans ce cadre, EDA SA n'est pas parvenue à formaliser un accord, mais les discussions avec les principaux partenaires financiers étant toujours en cours fin janvier 2009, elle a sollicité une nouvelle assistance auprès de Maître Thèvenot dans le cadre d'une conciliation selon les termes d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 5 février 2009 avec pour objectif complémentaire :

- De négocier le concours des fournisseurs par le biais de moratoires,
- De renégocier le maintien des concours accordés par le factor,
- De négocier le maintien des lignes de couverture des assureurs crédit,

Et plus généralement, d'accompagner les dirigeants dans l'achèvement de la restructuration financière entreprise, en ce compris le recours éventuel à des partenaires capitalistiques externes.

Compte tenu de la tension grandissante sur l'activité, conséquence de la baisse des stocks, de l'utilisation maximale des couvertures qui a conduit les fournisseurs à demander le règlement des commandes au comptant, et de l'absence de financements sollicités ; les besoins de trésorerie ont augmenté et les objectifs sont devenus les suivants :

- Obtention d'une garantie sur un emprunt obligataire,
- Obtention d'un étalement sur 3 ans avec une franchise de 9 mois des dettes fiscales et sociales,
- Obtention d'un crédit-relais sur 80% du prix de vente prévisionnel des bâtiments d'Albi et de Lunel en attente de leur cession,
- Maintien à minima des conditions d'affacturage et rétablissement de l'avance permanente consentie jusqu'en décembre 2008 par le factor.

Au début du mois de Février 2009, le concours des services du médiateur du crédit aux Entreprises a été sollicité pour appuyer l'action d'EDA et du conciliateur dans les négociations avec les organismes financiers.

Dans ce cadre, lors du communiqué de presse du 13 février 2009, il avait été précisé qu'EDA devait faire face à un besoin de financement complémentaire retardé du fait de la détérioration de la conjoncture financière et qu'elle recherchait activement des solutions afin d'assurer cette couverture.

Etant donné l'impossibilité de livrer les commandes reçues, une dégradation massive d'activité est intervenue dans le courant du mois de février, constatée en fin de mois par la dénonciation d'accords commerciaux avec un certain nombre de clients nationaux.

De ce fait, les besoins financiers immédiats à fin février 2001 ont fortement augmenté en conséquence des pertes intercalaires de janvier et février, des pertes prévisionnelles de mars et de l'accumulation des décalages de règlement des fournisseurs, rendant impossible la mise en place de financement de l'activité ainsi que l'adossement à un partenaire capitalistique, du fait de l'impossibilité d'avoir un retour sur investissement.

Néanmoins, un certain nombre de candidats repreneurs ont été rencontrés et certains ont marqué leur intérêt mais, compte tenu de la dégradation des indicateurs financiers, pour autant que cette reprise s'effectue postérieurement à un dépôt de bilan.

Afin d'essayer de préserver la pérennité de l'entreprise, la sauvegarde des emplois et compte tenu de l'état de cessation de paiements, la direction générale d'EDA n'avait pas d'autres choix que de procéder à une déclaration de cessation de paiement afin de favoriser, dans le délai le plus rapproché possible, une solution de reprise de l'entreprise sous protection judiciaire.

Par jugement en date du 31 mars 2009, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé le redressement judiciaire de la société EDA et de sa filiale 2MD, à la suite des déclarations de cessation de paiement effectuée par la société, le 26 mars, date à laquelle la société SELCODIS a demandé à Nyse-Euronext la suspension de cotation de l'action SELCODIS.

Maître Christian Thévenot a été nommé administrateur judiciaire et la Selafa MJA, prise en la personne de Maître Frédérique Lévy, a été nommée mandataire judiciaire. La période d'observation a été ouverte pour une période de quatre mois.

Un appel d'offres a été organisé par l'administrateur judiciaire aux fins de recueillir des offres de reprise partielles ou totales avant le 4 mai 2009 (cf Publication dans le Journal Les Echos du 3 avril 2009).

Les offres ont été examinées par le Tribunal le 19 mai et un jugement a été prononcé le 26 mai 2009.

Pour la société EDA, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté la cession partielle des sites de Noyal-Pontivy et de Bourgoin-Jallieu au profit de la société SUPERGROUP.

Pour la société 2MD, ce même Tribunal a arrêté la cession totale au profit de Mme Pailler et de Mr Brunet.

Le Tribunal a, par ailleurs prononcé la liquidation judiciaire des sociétés EDA SA et 2MD SAS avec une clôture fixée à 2 ans. SELAFA MJA en la personne de Me LEVY étant nommé liquidateur.

4.3 Impact de la liquidation des sociétés EDA SA et 2MD SAS sur la société mère SELCODIS

Compte tenu du montant prévisionnel des cessions, plus faible que les valeurs d'actifs inscrites au bilan, la prise en compte de dépréciations aura pour effet de dégrader la valeur des titres de EDA dans les actifs de SELCODIS.

Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a été convoqué pour le 24 juin 2009 afin que soit fait le point sur l'arrêté des comptes et sur la situation financière de la Société.

Lors cette réunion du Conseil de Surveillance, les conditions de clôture de l'exercice 2008 ont été examinées et transmises au cabinet d'expertise comptable en charge des arrêtés sociaux et consolidés.

Pour ce qui est de la situation financière, le Conseil a pris acte du montant estimé des besoins courants.

Le Conseil a décidé de statuer, lors de la séance du 23 juillet 2009, sur les conditions d'arrêté des comptes et de continuité d'exploitation.

Suite à la requête envoyée le 6 mai 2009 au Tribunal de Commerce de Bobigny, une ordonnance autorisant la prorogation, au 30 septembre 2009 au plus tard, du délai de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, a été signée par Mr le Président du Tribunal de Commerce de Bobigny le 25 juin 2009.

L'Assemblée Générale Annuelle devrait donc se tenir avant la fin du mois de septembre.

4.4 Perspectives

Compte tenu des impacts induits par la mise en liquidation judiciaire de EDA SA, la société se trouve sans activité. Elle doit de plus faire face à la couverture de ses besoins qu'elle ne pourra assumer que par un recours à l'actionnaire majoritaire ou à un apport d'activité générateur de cash flow.

Le Conseil a décidé de statuer dans les meilleurs délais sur les conditions de continuité d'exploitation, en sachant que :

- SELCODIS reste une société holding qui met en œuvre une réflexion afin de redéployer une nouvelle activité créatrice de valeur par croissance externe ou interne en particulier au travers de sa filiale, WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.
- Et que, lors de sa dernière réunion du 8 avril 2009, le Conseil de Surveillance a pris acte de l'engagement de l'actionnaire majoritaire à abonder, au cas par cas, les besoins financiers courants.

Toutefois, les abondements mis à disposition de la société n'ont pas permis de couvrir la totalité des dépenses et certains règlements ont dû être décalés (communiqué de presse du 10 juillet 2009).

La société doit donc se déterminer dans les plus brefs délais sur sa capacité à faire face à ses obligations et à ses besoins courants.

Lors du Conseil de Surveillance du 9 septembre 2009, la Président a proposé que le texte suivant soit rajouté à l'annexe aux comptes sociaux et consolidés :

« En conséquence de la disparition de son activité à la suite de la mise en liquidation judiciaire de ses principales filiales EDA SA et 2MD SAS, la Société n'est pas, en l'état, en mesure de faire face immédiatement à son passif exigible.

Des négociations d'étalement avec les créanciers ont commencé afin de permettre à la Société de faire face à ses engagements, avec au cas par cas le soutien de son actionnaire, de ce fait, ce passif exigible n'est pas exigé à ce jour. Parallèlement à ces négociations et pour pallier l'arrêt provisoire d'activité, la Société a mis en œuvre, pour assurer sa continuité d'exploitation, la recherche d'une ou plusieurs activités de substitution.

Des contacts ont été activés avec deux opérateurs qui ont marqué un intérêt du fait de sa qualité de holding cotée ».

4.5 Communiqué de presse

Tous ces événements ont été relatés dans des communiqués de presse en date du 30 avril 2009 et du 10 juillet 2009.

5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

5.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euro	VALEUR BRUTE				DEPRECIATION				VALEUR NETTE	
	31.12.07	+	-	31.12.08	31.12.07	+	-	31.12.08	31.12.07	31.12.08
Pôle OED/EDA	25 151			25 151	-	25 151		25 151	25 151	0
TOTAL	25 151	0	0	25 151	0	25151	0	25 151,00	25 151	0

La ventilation par société des écarts d'acquisition est la suivante :

Sociétés concernées	Ecart d'acquisition
OED Finances	23.000 K€
OED	1.231 K€
EDA	919 K€
Total	25.151 K€

Au 31 décembre 2008, compte tenu de la liquidation de la société DA en date du 26 mai 2009, les écarts d'acquisition figurant dans les comptes consolidés pour 25.151 K€ sont dépréciés en totalité.

5.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes (hors écart d'acquisition) est le suivant :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	2 151	9 734
Immobilisations corporelles	12 456	13 905
Actifs financiers non courant	24 238	24 142
Total immobilisations	38 845	47 781

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/07
Immobilisations incorporelles	2 146	9 270
Immobilisations corporelles	8 491	9 170
Actifs financiers non courant	23 219	23 256
Total amortissements	33 856	41 696

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Participations non consolidées	22 437	-	42	22 395
Dépôt sur baux commerciaux	458	263	-	721
Autres actifs financiers non courants	1 247		125	1 122
Valeur brute	24 142	263	167	24 238

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Participations non consolidées	22 430		35	22 395
Autres actifs financiers non courants	826	21	23	824
Total des dépréciations sur actifs financiers non courant	23 256	21	58	23 219

Les participations non consolidées correspondent aux titres des sociétés en liquidation :

• PICK & PACK SA	4 387 K€
• SPECIPACK SA	3 489 K€
• NAUDER SA	13 451 K€
• SUPERVOX AUTOMOTIVE	1 068 K€

22 395 K€

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital Détenu (%)	Valeur Comptable Des titres détenus		Résultats
				Brut	Net	
PICK & PACK (*)						
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 351 871 447	2 791	-2 593	99,02	4 387	0	-368
SPECIPACK SERVICES (*)						
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 352 747 844	47	-13 147	99,02	3 489	0	12
NAUDER SA **						
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	-388
NAUDER BENELUX ****						
Rue Lieutenant Cotton 7880 FLOBECQ	19	nc	n/a	n/a	n/a	Nc
KAPFF ****						
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 571 925 719	128	-3079	n/a	n/a	n/a	-1
SUPERVOX AUTOMOTIVE***						
ZI de la Plaine - 42240 UNIEUX SIREN : 321 191 793	574	0	99,99	1 067	0	
DEFY *						
BP 01 - 31550 CINTEGABELLE SIREN : 547 427 585	38	0	99,99	35	0	0
(*) Sociétés mises en liquidation le 30/03/2004 (chiffres au 31/12/2003)						
(**) Société mise en liquidation le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)						
(***) Société mise en liquidation le 26/06/2001 (chiffres au 31/12/2000)						
(****) Sociétés détenues par l'intermédiaire de Nauder SA						

5.4 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

5.5 Stocks

Les stocks nets s'établissent à 8.969 K€ et concernent exclusivement les activités de distribution du groupe.

La décomposition du stock est, au 31 décembre 2008, la suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provision	Net au 31/12/08	Net au 31/12/07
Matières premières	177		177	144
Travaux en cours			-	-
Produits intermédiaires et finis	283		283	176
Marchandises	12 986	4 477	8 509	15 218
Situation au 31 Décembre	13 446	4 477	8 969	15 538

Le stock a fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle chez EDA et 2MD, compte tenu de la liquidation de ces dernières au 26 mai 2009.

5.6 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/08	Valeur nette au 31/12/07
Avance et acomptes	2 224	447
Clients et comptes rattachés	5 889	12 240
Personnel et organismes sociaux	226	224
Etat & collectivité	1 643	1 782
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif	1 262	1 653
Créances sur société d'affacturage	22 348	26 284
Créances sur filiales non consolidées	-	-
Autres	357	2 743
Valeur nette des créances	33 949	45 373

Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/2008	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes	2 224	2 224	
Clients et comptes rattachés	5 889	5 889	
Personnel et organismes sociaux	226	226	
Etat et collectivité	1 643	1 643	
Charges constatées d'avance	1 262	1 262	
Créances sur société d'affacturage	22 348	22 348	
Créances sur filiales non consolidées	-		
Autres	357	357	
Valeur nette des créances	33 949	33 949	-

5.7 Créances factor

Afin de financer l'ensemble des opérations de restructuration du groupe (rachat d'action, paiement du passif,..), le recours au factor a été généralisé pour l'ensemble des sites.

Les créances factor sont comptabilisées par la société dans le poste « autres créances ». Au 31 décembre 2008, elles représentaient un montant de 22,3 M€. Elles font donc partie intégrante du calcul du BFR.

5.8 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 décembre 2008, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLES (En milliers d'euros)</i>	Provision		Imputation sur compte courant	Net
	Brut	pour dépréciation		
Titres de participation détenus par SELCODIS	22 395	-	22 395	-
Créances détenues par SELCODIS	21 823	-	14 394 - 7 429	-
Créances nettes détenues par le GIE SUPERVOX*	8 872	-	6 670 - 2 202	-
Créances nettes détenues par LA REINE	131	-	131	-
	53 221	-	43 590	9 631

(*) : Dont compte courant Kapff 1 668 K€ provisionné à 100 %.

La juste valeur des créances sur filiales non consolidées a été considérée comme nulle à la clôture des comptes 2008.

La mise à la juste valeur de ces créances repose sur :

- Une provision pour dépréciation à hauteur de 43.590 K€
- Une imputation du solde déprécié sur les comptes courants de l'actionnaire majoritaire conformément à son engagement du 20 octobre 2006 de réserver une partie de son compte courant (10.000 K€) à la couverture des risques bilanciers sur filiales non consolidées .

5.9 Tableau d'évolution des provisions sur actifs courants

En milliers d'euros	Valeur			Valeur
	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions sur stocks	240	4 477	240	4 477
Provisions sur clients et comptes rattachés	3 405	2 508	962	4 951
Provisions sur autres créances (*)	21 358	1	80	21 279
Total	25 003	6 986	1 282	30 707

(*) Les provisions sur autres créances comprennent à hauteur de 21 195 K€, des provisions sur comptes courants des filiales en liquidation du Groupe.

5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à -2.130 K€ et se détaille de la façon suivante :

	31/12/2008		31/12/2007	
Trésorerie et équivalents actifs	472		505	
Concours bancaires	-	263	-	2 069
Dettes financières court terme	-	2 339	-	3 192
Trésorerie nette	-	2 130	-	4 756

5.11 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- la part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- l'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

5.12 Provisions pour risques & charges

5.12.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Engagement de retraite (1)	1 819	3	212	1 610
Médaille du travail	186			186
Divers (2)	388	9 766	100	10 054
Total	2 393	9 769	312	11 850

- (1) Les engagements en matière de retraite sont inscrits au passif du bilan consolidé. Les méthodes de calcul mises en œuvre au sein des sociétés du Groupe prennent en compte les spécificités de chaque convention collective.

Le groupe valorise les indemnités de fin de carrière selon la méthode dite « des unités de crédit projetées ».

- a) Une allocation globale est déterminée à partir de l'ancienneté présumée acquise lors du départ à la retraite.
- b) L'engagement est constitué par un pourcentage appliqué sur l'allocation globale tenant compte :
- de l'âge du salarié et de son ancienneté au moment du calcul
 - du salaire moyen au 31 décembre 2008
 - d'un taux d'actualisation : 4% pour l'exercice 2008, identique au taux retenu à la clôture de l'exercice précédent.

- (2) SELCODIS a comptabilisé une provision sur un engagement de caution de loyer EDA SA à hauteur de 8.673 K€, compte tenu de la liquidation judiciaire du 26 mai 2009.

Les reprises de provisions correspondent à des charges réellement dépensées durant l'exercice.

5.12.2 Part à moins d'un an

La part à moins d'un an des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Litiges fiscaux, sociaux, exploitation	795	121	333	583
Restructuration		671		671
Divers				-
Total	795	792	333	1254

5.13 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2008	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail	1 555	1555		
Participation des salariés	575	575		
Obligations	-			
Divers	-			
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible (3)	13 778		13 778	
TOTAL	24 084	2 130	21 954	-

- (1) Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 8) sont estimés à 4 176 K€.
- (2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€.
- (3) Le compte courant disponible de Monsieur Lucien Selce s'établit au 31 décembre 2008 à 13.778 K€.

Comme indiqué dans le § 8 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

5.14 Détail des dettes d'exploitation

Le détail du poste autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes	209	111
Dettes fournisseurs	36 702	46 132
- <i>dettes sociales</i>	7 216	6 001
- <i>dettes fiscales</i>	6 042	5 417
Dettes fiscales et sociales :	13 258	11 418
Divers (1)	20 971	21 957
Produits constatés d'avance	1 478	147
TOTAL	72 618	79 765

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

- (1) Les dettes diverses se composent des principaux éléments suivants :
 - du compte courant sur filiales non consolidées à hauteur de 2.412 K€
 - du compte courant Ge Facto (Factor EDA) pour 14.281 K€

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

Nature	Total au 31/12/08	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Divers	23	23	-	-
PV de cession étalée sur 10 ans	1 455	159	636	660
Total	1 478	182	636	660

L'essentiel des produits constatés d'avance est composé de la plus-value de cession du site de Pontivy cédé par le Groupe sur le premier trimestre 2008.

Conformément à la norme IAS 17, l'opération de cession bail du site de Pontivy est suivie d'un contrat de location financement du bâtiment. La plus-value de cession a été neutralisée et étalée sur la durée du contrat de location soit 10 ans.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires ressort à 220.584 K€ et le résultat opérationnel est de <41.895> K€ (Cf. paragraphe 7.3).

- **Holding**

Sur l'année 2008, la holding n'a généré aucune activité directe. Les charges sont principalement dues à l'occupation des locaux d'Auterive et à des honoraires.

- **Pôle distribution**

Les conditions d'une amélioration sensible du résultat semblaient acquises à la fin du mois d'octobre 2008 avant que les difficultés de concrétisation des besoins de financement apparaissent.

En effet, malgré les mois de novembre et décembre 2008 fortement perturbés par les tensions de trésorerie, le chiffre d'affaires 2008 reste en augmentation de plus de 9 millions d'euros par rapport à 2007.

La marge sur achats consommés étant en augmentation de près de 2 millions d'euros.

La baisse du résultat optionnel au 31 décembre 2008 s'explique principalement par l'arrêté des sociétés EDA et 2MD en valeur liquidative qui a conduit à la dépréciation des actifs de près de 35 M€.

6.1 Effectifs inscrits

	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	102	109
Agents de maîtrise	57	65
Employés / Ouvriers	604	671
Total	763	845

6.2 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 décembre 2008, la situation fiscale se traduit par :

✓ Déficits reportables (en base) : 50 154 K€

Au 31 décembre 2008, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 décembre 2008, les sociétés suivantes :

- ✓ SELCODIS
- ✓ Wagrapar Développement (ex Champion)
- ✓ EDA
- ✓ 2MD
- ✓ Financière VB
- ✓ SCI Les Hibiscus
- ✓ SCI La Chenaie

7. INFORMATIONS SECTORIELLES AU 31 DECEMBRE 2008

7.1 Actifs et passifs par secteur d'activité

Actif

(En milliers d'euros)	Holding		Pôle OED-EDA		Total	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Actif						
Ecarts d'acquisition		25 151		-		25 151
Immobilisations incorporelles nettes		-	5	464	5	464
Immobilisations corporelles nettes	70	28	3 896	4 621	3 966	4 649
Immobilisations financières		-		-		-
Actifs financiers non courants	1 124	63	-102	823	1 022	887
Impôts différés		3 401		444		3 844
Actif non courant	1 194	28 643	3 799	6 352	4 993	34 995
Stocks et en-cours		50	8 969	15 488	8 969	15 538
Avances et acomptes fournisseurs	54	14	2 170	433	2 224	447
Créances clients	245	332	5 644	11 908	5 889	12 240
Autres créances	237	165	25 598	30 297	25 835	30 462
Impôts différés actif		-		-		-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44	67	428	438	472	505
Actifs destinés à être cédés		-		2 224		2 224
Actif courant	580	628	42 809	60 788	43 389	61 416
TOTAL ACTIF	1 774	29 271	46 608	67 140	48 382	96 411

Passif

(En milliers d'euros)	Holding		Pôle OED-EDA		Total	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Passif						
Capital		1 865		-	1 865	1 865
Primes		-		-		-
Réserves consolidées	-27 198	-2 013	9 904	-6 923	-17 294	-8 936
Résultat net Groupe	-11 233	-1 167	-35 254	-6 207	-46 487	-7 374
Capitaux propres part du Groupe	-36 566	-1 315	-25 350	-13 130	-61 916	-14 445
Intérêts minoritaires	42	-		-	42	-
Résultats minoritaires		10	-21	-	-21	10
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-36 524	-1 305	-25 371	-13 130	-61 895	-14 435
Provisions pour risques et charges		-		-		-
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	8 673	162	3 177	2 231	11 850	2 393
Dettes financières à long terme	21 954	22 081		551	21 954	22 632
Passifs d'impôt différé (2)		-		-		-
Passif non courant	30 627	22 243	3 177	2 782	33 804	25 025
Dettes fournisseurs d'exploitation	2 275	3 335	34 427	42 797	36 702	46 132
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	167	-	1 087	795	1 254	795
Autres dettes	5 179	4 998	30 746	28 635	35 925	33 633
Dettes financières à court terme		-	2 339	3 192	2 339	3 192
Crédits à court terme et banques	50	-	203	2 069	253	2 069
Passif courant	7 671	8 333	68 802	77 488	76 473	85 821
Produits constatés d'avance						
TOTAL PASSIF	1 774	29 271	46 608	67 140	48 382	96 411

7.2 Chiffre d'affaires et résultat par zone géographique

L'intégralité des activités du groupe est réalisée sur le territoire national.

7.3 Chiffre d'affaires et résultat par secteur d'activité

(En milliers d'euros)	Holding		Pôle Distribution (OED-EDA)		Total	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	17	41	220 568	211 130	220 585	211 171
Autres produits de l'activité	99	26	2870	432	2 969	458
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE	116	67	223 438	211 562	223 554	211 629
Achats consommés		-	-163 245	-156 052	-163 245	-156 052
Achats et charges externes	-617	-1 013	-26 041	-24 480	-26 658	-25 493
Subventions d'exploitation		-		-		-
Impôts et taxes	12	-163	-3 530	-2 363	-3 519	-2 526
Charges de personnel	-28	-44	-32 466	-31 832	-32 494	-31 876
Dotations aux amort et aux prov nette	-84	207	-34 900	-1 721	-34 983	-1 514
Autres produits et charges	-7887	1 405	3337	-453	-4550	952
RESULTAT OPERATIONNEL	-8 488	459	-33 407	-5 339	-41 895	-4 880
Résultat financier		-		-		-
Coût de l'endettement net		-1 151	-778	-1 573	-778	-2 724
Autres produits et charges financières	30	2		-33	30	-31
RESULTAT AVANT IMPOT	-8 458	-690	-34 185	-6 945	-42 643	-7 635
Résultat exceptionnel		-		-		-
Impôt sur les résultats	-2775	-433	-1069	704	-3844	271
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-		-		-
Résultat de dé-consolidation		-		-		-
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-11 233	-1 123	-35 254	-6 241	-46 487	-7 364
Quote-part des sociétés mises en équivalence						
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-11 233	-1 123	-35 254	-6 241	-46 487	-7 364

8. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

En Milliers D'euros	31/12/2008	31/12/2007
Engagements financiers donnés	15 102	5 452
Engagements financiers reçus	15 910	5 910

Engagements financiers donnés

Engagements concernant les créanciers RJ de Nauder SA, contre garantis par le groupe Chenard & Walcker et Monsieur Selce (Cf § 5.12), à hauteur de 4 176 K€ (pour un engagement à l'origine de 8 040 K€).

Engagements concernant Magnetti Marelli à hauteur de 1 276 K€.

Engagement sur paiement de loyers donné sur la base de 965 K€ par an sur 10 ans au profit de la société Marsyp, soit 9.650 K€ (valeur base 2008)

Engagements financiers reçus

- Ils concernent des cautions données par le Groupe Chenard & Walcker sur l'ensemble des filiales du Groupe SELCODIS, qui se composent pour l'essentiel des engagements au bénéfice des créanciers de la société Nauder SA dans le cadre de l'exécution du plan de redressement par voie de continuation. L'engagement au 31 décembre 2008 se monte à 4 176 K€.

	31/12/2008	31/12/2007
Filiales liquidées		
Risque liquidatif sur :		
Nauder SA (R.J. 1999) (1)	4 176	4 176
Nauder SA (R.J. 2003) (2)		
Spécipack SA / Pick & Pack SA (R.J. 2003) (2)		
	4 176	4 176

- (1) Pour le RJ 1999 de Nauder, les garanties données restent en vigueur. Il s'établit à 4.176 K€, et est couvert par l'engagement reçu de la SC Chenard & Walcker à hauteur de ce même montant au titre du plan de continuation 99 de la société Nauder (pour un montant d'engagement à l'origine de 8 040 K€).
 - (2) Les risques en comblement de passif sur les sociétés pour les sociétés Pick & Pack, Specipack et Nauder (R.J.2003) sont prescrits.
- La société a également reçu un engagement de la CEGI (au profit de la société Financière Auterive – garantie sur loyer) pour 1 734 K€.
 - Le risque résiduel latent est contre garanti par Monsieur Lucien SELCE qui s'est engagé par courrier du 20 octobre 2006 à maintenir ses comptes courants à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan sur son compte courant à hauteur de 10.000 K€.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Autres engagements

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la Cegi à hauteur de 4000 K€.

9. Informations concernant les parties liées

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	0
Total	0

2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	21 954
Total	21 954

- (1) Au 31 décembre 2008, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur. Les valeurs nettes des créances sur filiales non consolidées (9.631 K€) en liquidation ou en cours de liquidation, ont été évaluées à leur juste valeur (nulle) par imputation sur les comptes courants de Monsieur Lucien Selce, traduisant ainsi les engagements de Monsieur Lucien Selce à l'égard de ces actifs (compte courant réservé à hauteur de 10.000 K€).

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31/12/2008 :

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	Juste valeur au 31/12/2008
Compte courant	31585	9631	21954

- (2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la Cegi (4.000 K€) (cf. § 8).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SELCODIS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué au paragraphe 4.4 « Perspectives » de l'annexe, le groupe Selcodis présente une structure financière déséquilibrée et n'est pas en mesure d'honorer son passif à court terme et certaines des créances exigibles. Nous n'avons pas obtenu l'assurance des dirigeants ni de l'actionnaire de référence que les moyens financiers nécessaires au règlement du passif et à la poursuite de l'exploitation seraient apportés au Groupe.

En conséquence nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier, exprimé dans la première partie de notre rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Paris et Courbevoie, le 14 septembre 2009

Les commissaires aux comptes

Cabinet VIZZAVONA

Patrice Vizzavona

mazars

Odile Coulaud

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2008			Exercice clos le 31.12.2007	Exercice clos le 31.12.2006
	Brut	Amortissements & provisions	Net		
<u>Actif immobilisé :</u>					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Brevet & Licences	0	0	0	0	0
Fonds commercial	32 008	32 008	0	27 693	32 008
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	503	433	70	28	37
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances & acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0
Titres de participation	31 783	31 492	292	1 380	1 060
Créances rattachés à des participations	9	9	0	0	0
Autres titres immobilisés	21	21	0	0	0
Prêts	761	761	0	0	1 260
Autres immobilisations financières	66	10	55	55	52
Total actif immobilisé	65 151	64 735	416	29 157	34 417
<u>Actif circulant</u>					
Avances & acomptes fournisseurs	40	0	40	0	0
Clients & comptes rattachés	1 422	83	1 339	268	246
Autres créances	25 716	14 505	11 211	11 157	16 999
Valeurs mobilières de placement	106	106	0	0	0
Disponibilités	13	0	13	30	8
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0
Total actif circulant	27 296	14 694	12 603	11 454	17 253
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0			
TOTAL ACTIF	92 448	79 428	13 019	40 611	51 670

BILAN

PASSIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2008	Exercice clos le 31.12.2007	Exercice clos le 31.12.2006
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 865	1 865	1 865
Prime d'émission	0	0	0
Prime d'apport	0	0	0
Réserve spéciale de réévaluation	0	0	0
Réserve légale	0	0	0
Réserve des plus-values nettes à long terme	0	0	0
Autres réserves	2 116	2 116	2 116
Report à nouveau	-1 312	-845	-2 030
Résultat de l'exercice	-37 011	14	1 185
Subventions d'investissement	0	0	0
Total capitaux propres	-34 342	3 150	3 135
Provisions pour risques & charges :			
- Provisions pour risques	10 223	62	114
- Provisions pour charges		0	155
Total provisions pour risques & charges	10 223	62	269
DETTES			
Emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts & dettes envers les établissements de crédits	14	14	15
Emprunts & dettes financières diverses	4	5	0
Avances & acomptes reçus sur commandes	93	93	93
Fournisseurs & comptes rattachés	818	1 888	1 740
Dettes fiscales & sociales	307	83	128
Fournisseurs d'immobilisations	0	0	0
Autres dettes	35 902	35 316	46 290
Produits constatés d'avance			
Total (1)	37 138	37 400	48 266
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	13 019	40 611	51 670

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2008	Exercice clos le 31.12.2007	Exercice clos le 31.12.2006
<u>Produits d'exploitation</u>			
Ventes	980	41	58
Reprise / amortissements & provisions	98	27	13
Transferts de charges	0	0	0
Autres produits	0	0	1 505
Total des produits d'exploitation	1 079	68	1 576
<u>Charges d'exploitation</u>			
Autres achats & charges externes	594	998	745
Impôts & taxes & versements associés	-12	9	39
Salaires & traitements	21	32	23
Charges sociales	7	12	8
Dotation aux amortissements	8	9	11
Dotation aux provisions	27 853	4 315	0
Autres charges de gestion	0	0	0
Total des charges d'exploitation	28 471	5 375	826
Résultat d'exploitation	-27 392	-5 307	749
<u>Produits financiers</u>			
Produits financiers de participations	4	0	0
Produits de valeurs mobilières & de créances	0	0	0
Intérêts des prêts & produits assimilés	980	3	7
Produits nets de cession de titres de placement	0	0	0
Reprises de provisions	37	0	0
Différence positive de change	0	0	0
Total des produits financiers	1 020	3	7
<u>Charges financières</u>			
Intérêts & charges sur emprunts	79	1 219	1 643
Dotation aux amortissements & provisions	2 569	4 873	0
Total des charges financières	2 647	6 093	1 643
Résultat financier	-1 627	-6 089	-1 635
Résultat courant avant impôts	-29 019	-11 396	-886
<u>Produits exceptionnels</u>			
Produits divers exceptionnels	737	1	3
Produit de cession immobilisations corporelles	0	0	0
Produit de cession immobilisations financières	15	10 854	479
Reprise de provisions	0	212	2 868
Total des produits exceptionnels	752	11 067	3 349
<u>Charges exceptionnelles</u>			
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	0	0	0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	50	0	973
Charges exceptionnelles diverses	89	205	376
Dotations exceptionnelles aux amortissements & aux provisions	8 677	0	22
Total des charges exceptionnelles	8 816	205	1 370
Résultat exceptionnel	-8 064	10 862	1 979
Impôts sur les bénéfices	-72	-549	-92
Résultat de l'exercice	-37 011	14	1 185

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a été marqué par les faits suivants :

1. Principales décisions adoptées lors des conseils de surveillance de 2008

- Le 31 janvier 2008, le Conseil a pris acte des termes de la caution à émettre pour garantir les loyers dus par EDA dans le cadre de la cession des bâtiments de Lievin, Bourgoin et Pontivy. Il a autorisé le Président du Directoire à signer cet engagement de caution.
- Le 27 mars 2008, le Conseil a été informé du report de quelques semaines de l'arrêté des comptes 2007.
- Le 29 avril 2008, le Conseil a procédé à l'examen des comptes 2007, il a arrêté les observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée.
- Le 22 juillet 2008, le Conseil a autorisé le Président du Directoire à émettre une caution aux fins de garantir les loyers dus par EDA dans le cadre d'un projet de cession d'un bâtiment à Lunel. Ce projet n'a pas été mené à son terme.
- Le 26 août 2008, le Conseil a procédé à l'examen des comptes semestriels.
- Le 28 octobre 2008, le Conseil a pris acte des difficultés d'EDA à mobiliser les concours initialement prévus pour la fin de l'exercice. Il a demandé au Directoire d'étudier les voies de financement possible et le cadre juridique approprié pour leur mise en œuvre.
- Le 3 décembre 2008, le Conseil a décidé d'adhérer aux recommandations MEDEF/AFEP sur la rémunération des dirigeants.

2. Arrêté des comptes

- Les conditions de l'arrêté

SELCODIS détient 100 % de la société EDA SA, principal actif de la société. Cette dernière a été mise en liquidation judiciaire le 26 mai 2009.

L'actionnaire majoritaire de la société a pris, lors de la séance du Conseil de Surveillance du 8 avril 2009, la décision d'abonder, au cas par cas, aux besoins courants d'exploitation. Les abondements effectivement mis à la disposition n'ont pas permis de couvrir la totalité des dépenses et certains règlements, qui font partie des éléments de trésorerie présentés au Conseil du 24 juin 2009, ont dû être décalés, en particulier le règlement de la TVA qui a fait l'objet d'une inscription de privilège.

De plus, la disparition de la seule entité opérationnelle du groupe rend indispensable le déploiement d'une nouvelle activité créatrice de valeur, par croissance externe où au travers de WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Cette situation nous a fait nous poser la question de la pertinence d'un arrêté des comptes en continuité d'exploitation, et après consultation nous avons décidé d'arrêter effectivement dans ce cadre, tout en signalant au Conseil de Surveillance notre incapacité à régler l'ensemble de nos dettes échues rendant nécessaire la négociation de moratoires dans les délais les plus courts.

- **L'impact de la liquidation**

Les impacts de cette liquidation sur les comptes SELCODIS arrêtés au 31 décembre 2008 ont été les suivants :

- . Dépréciation des immobilisations incorporelles à hauteur de 32.008 K€
- . Comptabilisation d'une provision sur un engagement de caution de loyers EDA à hauteur de 8.673 K€

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le total s'élève à 13.019.712 Euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de 37.011.103 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, ils sont présentés en K€.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans.

Compte tenu de la liquidation de la société « EDA », en date du 26 mai 2009, les deux malis de fusion figurant dans les comptes pour un montant de 32 008 K€ sont dépréciés à 100 %.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	8 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

1.3 Participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Provisions inscrites au bilan

Le tableau au paragraphe 4 "Provisions Actif et Passif inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

1.7 Règles et méthodes spécifiques

Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

- le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- l'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien SELCE (Cf paragraphe 18 « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2008, l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

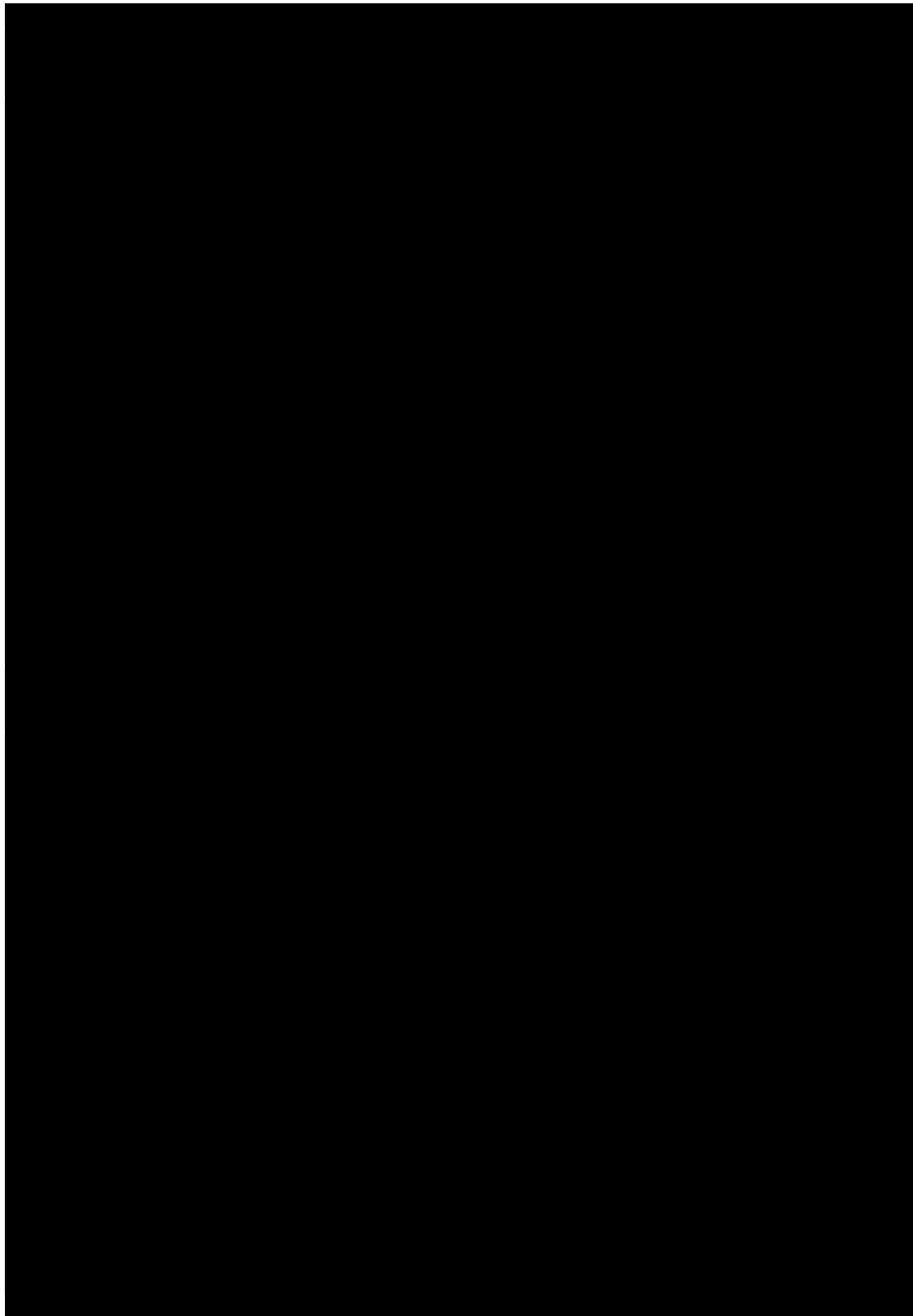
(En K€)

VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA	31-déc-08			
	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
Filiales liquidées (avec filiale EDA)				
Titres de participation détenus par SELCODIS	23 460	-	23 460	-
Créances détenues par SELCODIS	21 823	-	14 394	7 429
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				7 429
Autres filiales				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 323	-	8 031	292
Créances détenues par SELCODIS	3 426	-	-	3 426
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				3 717
Total titres de participation détenus par SELCODIS	31 783	-	31 491	292
Total créances détenues par SELCODIS	25 249	-	14 394	10 855
Total provision pour risque et charges	-	-	-	-
	57 032	-	45 885	11 146

Le risque encouru au 31 décembre 2008 par SELCODIS au titre des filiales est couvert par les provisions antérieurement constatées et par les engagements reçus.

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. Au 31 décembre 2008, les risques bilanciels ressortent à 7.429 K€ pour SELCODIS SA et à 2.202 K€ pour le GIE, soit un total de 9.631 K€.

2. IMMOBILISATIONS



3. AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
En K€		Valeur	Augmentations	Diminutions	Valeur en
IMMOBILISATIONS		Début d'exercice	Dotations	Sorties / Reprises	Fin d'exercice
AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche développement		0			0
Total I		0			0
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations incorporelles		0			0
Total II		0	0		0
Immobilisations corporelles		0			0
Terrains		0			0
Constructions sur sol propre		0			0
Constructions sur sol d'autrui		0			0
Installations Générales, agenc. et aménag. Constructions		0			0
Installations techniques, matériels et outillages industriels		140	5		145
Installations générales, agencements et aménagements divers		0			0
Matériels de transport		33		33	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier		285	3		288
Emballages récupérables et divers		0			0
Total III		458	8	33	433
Total général (I+II+III)		458	8	33	433
Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C Pro v AMORT DEROGATOIRES
En K€		Amort Linéaires	Amort Dégressifs	Amort Except.	Dotations Reprises
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établiss., recherche développ. (I)					
Aut. Immobilisations incorporelles (II)		0			
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér. agenc. Construction					
Instal. Techn., matériels outils industriels		5			
Instal. Génér., agenc. et aménag. Divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier		3			
Emballages récupérables et divers					
Total III		8			
Total général (I+II+III)		8			
Cadres D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations aux amort.	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

4. PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN

EN K€	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	0			0
Provisions pour investissements	0			0
Provisions pour hausse des prix	0			0
Provisions pour fluctuations des cours	0			0
Amortissements dérogatoires	0			0
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92	0			0
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92	0			0
Autres provisions réglementées	0			0
Total I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	62	1 488	0	1 550
Provisions pour garanties données aux clients	0			0
Provisions pour amendes et pénalités	0			0
Provisions pour pertes de change	0			0
Provisions pour pensions et obligations similaires	0			0
Provisions pour impôts	0			0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0			0
Provisions pour grosses réparations	0			0
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés	0			0
Autres provisions pour risques et charges	0	8 673	0	8 673
Total II	62	10 161	0	10 223
Provisions pour dépréciations				
sur immobilisations incorporelles	4 315	27 693		32 008 (2)
Sur immobilisations corporelles	0			0
Sur titres mis en équivalence	0			0
Sur titres de participations	30 442	1 085	35	31 492
Sur autres immobilisations financières	803	0	1	801
Sur stocks et en-cours	0			0
Sur comptes clients	8	75	0	83
Autres provisions pour dépréciation	14 606	84	80	14 611 (1)
Total III	50 173	28 938	116	78 995
Total général (I+II+III)	50 235	39 099	116	89 217
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		27 853	80	
- financières		2 569	37	
- exceptionnelles		8 677	0	

(1) Dont provision pour dépréciation du compte courant Nauder : 9 171 K€
Dont provision pour dépréciation des risques filiales : 4 955 K€
Dont provision pour dépréciation des débiteurs divers : 378 K€
Dont provision pour dépréciation des VMP : 106 K€

(2) Dont provision pour dépréciation sur mali de fusion : 32 008 K€

5. ETAT DES CREANCES

Cadres A	Etat des créances	Valeur brute			Provision	Valeur nette
		Montant brut	A 1 an au plus	plus d'un an		
EN K€						
De l'actif immobilisé						
	Créances rattachées à des participations	9	9	0	-9	0
	Prêts (1)	761	761	0	-761	0
	Autres immobilisations financières	66	66	0	-10	56
De l'actif circulant						
	Clients douteux ou litigieux	98	98		-83	15
	Autres créances clients	1 324	1 324			1 324
	Créances représentatives de titres prêtés	0				
	Personnel et comptes rattachés	0	0			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0			
	Impôts sur les bénéfices	0	0			
	Taxe sur la valeur ajoutée	194	194			194
	Autres impôts taxes et versements assimilés	0	0			
	Divers	24	24			25
	Groupe et associés	25 472	25 472		-14 394	10 719
	Débiteurs divers	26	26		-111	284
	Charges constatées d'avance					
Total		27 974	27 974	0	-15 368	12 606

(1) Dont prêt Kapff 741 K€

5.bis VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

EN K€	VALEUR BRUTE	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	PLUS VALUE
	01.01.08	31.12.08	31.12.08	LATENTE
7105 Actions propres Selcodis	106	106	0	Néant
Total	106	106	0	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2008, elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de l'exercice.

6. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation nette au 31/12/2007 (en K€)		3 150
Variation du capital social		
- augmentation du capital		
- réduction du capital		
Prime d'émission		0
TUP filiale		-481
Résultat de l'exercice 2008		-37 011
Situation nette au 31/12/2008		-34 342

7. ETAT DES DETTES

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
EN K€				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'Ets. de crédit :				
- à un an maximum à l'origine				
		14	14	
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
		4	4	
Fournisseurs et comptes rattachés				
		818	818	
Personnel et comptes rattachés				
		7	7	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		21	21	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
		196	196	
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		82	82	
Dettes sur immo. Et comptes rattachés				
Groupe et associés (*)				
		34 468	34 468	
Autres dettes				
		1 435	1 435	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
		0	0	
TOTAL		37 046	37 046	0

(*) dont 31.585 K€ de compte courant de Monsieur Lucien Selce, pour lequel les sommes restants dues pourraient être reportées les années suivantes sur une durée compatible avec les capacités financières de SELCODIS.

8. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société à un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
			Brut	Provision		
EN K€						
Capital souscrit, non appelé						
Immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations (nettes)			31 783	-31 492		
Créances rattachées à des participations			9	-9		
Prêts			741	-741		
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières						
Total immobilisations			32 533	-32 242		
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances			25 463	-14 394		
Capital souscrit appelé, non versé						
Total créances			25 463	-14 394		
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités						
Dettes						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts convertibles						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières divers						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes			2 883			
Total dettes			2 883			

9. FONDS COMMERCIAL

Les opérations juridiques réalisées avec OED Finances et OED SA en fin d'année 2005 ont conduit à constater dans les comptes deux malis de fusion pour un montant total de 32.008 K€.

Au 31 décembre 2007, ces malis étaient dépréciés de 4.315 K€.

Suite à la liquidation de EDA, ces malis ont été dépréciés à 100 % avec une provision complémentaire de 27.693 K€ comptabilisée sur l'exercice 2008 (cf. § 1.1).

10. PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 153	
Autres créances	24	160
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 177	160

11. CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121	179
Dettes fiscales et sociales	23	83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	265	265
Total	409	528

12. PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

La société n'est pas concernée par ces traitements comptables.

13. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale des actions en €	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Exercice 2008	0,30	6 215 364			6 215 364

14. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

EN K€	France	ETRANGER	TOTAL
Ventes de produits finis	0		0
Prestations de services	980	0	980
Total	980	0	980

15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

EN K€

Produits exceptionnels :			
Produits divers (1)			737
Produit de cession immobilisations corporelles			0
Produit de cession immobilisations financières			15
Reprise sur provisions			0
Total des produits exceptionnels			752
Charges exceptionnelles :			
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées			0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées			50
Frais cession de titres			0
Charges exceptionnelles diverses			89
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions			8 677
Total des charges exceptionnelles			8 816
Résultat exceptionnel			-8 064

(1) Essentiellement régularisation Fournisseur

16. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

EN K€	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-29 019	0	-29 019
Résultat exceptionnel	-8 064	0	-8 064
Participation des salariés	0	0	0
Produits Intégration fiscale	72	0	72
Résultat comptable	-37 011	0	-37 011

17. CONVENTIONS

17.1 Convention d'intégration fiscale (répartition de l'impôt)

Par convention en date du 22 décembre 1989 la société SELCODIS SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle due par le Groupe formé par elle-même et ses filiales.

Une convention d'intégration fiscale a été signée en date du 31 janvier 2005 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2005, entre SELCODIS (anciennement Supervox) et les filiales du groupe EDA.

Répartition de la charge d'impôt société et sort de l'économie d'impôt

	(En €)
2MD	-
Roosevelt	-
EDA	-
Financière VB	4
Les Hibiscus	45
La Chenaie	23
Sous total Pallier EDA	72
Impôt exigible	(72)

En principe, la prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat et la plus value d'ensemble, fait naître à son profit une créance sur la filiale égale à l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du Groupe.

La société mère réalisera une économie d'impôt égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe si elle avait payé elle-même son impôt et l'impôt versé à raison du résultat d'ensemble.

Cette économie d'impôt constituera pour la société mère un profit non taxable qu'elle enregistrera en produit.

Dans les faits, ces règles n'ont pas trouvé application en raison des déficits fiscaux des sociétés concernées.

17.2 Convention d'assistance

Une convention d'assistance a été signée entre les sociétés SELCODIS et EDA le 20 février 2009. Cette convention prendra effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2008 pour une période initiale de deux ans.

Dans le cadre de cette convention, SELCODIS s'engage à fournir à EDA, sans participer à la direction opérationnelle de la société, son assistance dans les domaines suivants :

- Administration générale (assistance pour la prospective stratégique et commerciale, pour la mise en œuvre de restructurations juridiques).
- Suivi budgétaire (assistance pour la planification budgétaire, pour la planification financière, pour le contrôle budgétaire et le contrôle des coûts, pour les démarches auprès des assurances crédit).
- Ressources humaines (assistance au suivi de l'évolution des effectifs, pour l'évaluation des compétences).

En outre, EDA pourrait faire appel à SELCODIS pour suivre des opérations spécifiques, en particulier de négociations de rachat et de cession, de suivi de montage financier et de recherche de partenaires industriels, commerciaux ou financiers.

Cette convention a été agréée par le Conseil d'Administration de EDA en date du 23 décembre 2008, et par le Conseil de Surveillance de SELCODIS en date du 29 janvier 2009.

18. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés		Montant (en K€)
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties (1)		5 452
Engagements de paiement de loyers (2)		9 650
Engagements de crédit-bail immobilier		
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés		
Autres engagements donnés		0
Total		15 102
(1) Dont concernant :		
- Magnetti Marelli		1 276
- Plan de continuation Nauder		4 176
Engagements reçus		
Cautions (3)		15 910
Total		15 910
Nantissement du compte courant		
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi		4 000

(2) Engagement sur paiement de loyers donné sur la base de 965 K€ par an sur 10 ans au profit de la société Marsyp. Une provision a été comptabilisée à hauteur de 8673 K€.

(3) Dont octroyées par :

- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4 176
- CEGI (Loyer Auterive) 1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien SELCE 10 000

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10 000 K€ pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées.

19. ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE

SELCODIS SA n'ayant plus au 31 Décembre 2008 à son effectif que 1 salarié, l'information est considérée comme non significative.

De plus, le salarié a pris sa retraite le 31 janvier 2009.

20. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Situation fiscale au 31/12/08 des reports déficitaires d'ensemble du groupe SELCODIS

Déficits reportables (bases) 50.154 K€

21. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

22. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

23. EFFECTIF MOYEN

	31.12.08	31.12.07
Cadres	0	0
Agents de maîtrise	1	1
Employés / Ouvriers		
Total	1	1

24. INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

25. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
PICK & PACK (*)									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 351 871 447	2 791	-2 593	99,02	4 387	0	392	-	51	-368
SPECIPACK SERVICES (*)									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 352 747 844	47	-13 147	99,02	3 489	0	11 345	-	1 311	12
WAGRAPAR DEVELOPPEMENT (ex Champion)									
31 av. F. Roosevelt - 75008 PARIS SIREN : 343 277 679	257	35	100,00	7 137	292	1	-	0	-19
SUPERVOX IBERICA (1)									
Fontanella. 11 BARCELONE (Espagne) I.F. : 58 551 359	114	-1 631	100,00	838	0	84	-	0	-1
S.C.I DU ROUAT									
Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	41	-	-	0
S.C.I LA GRANGE									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 329 162 937	5	18	100,00	16	0	4	-	-	0
S.C.I. LA REINE									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 399 220 151	76	-127	100,00	76	0	0	-	0	-1
GIE FINANCIERE SUPERVOX									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 313	25,00	6	0	3 295	-	0	26
NAUDER SA **									
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	9 171	10 043	1 327	-388
SUPERVOX AUTOMOTIVE***									
ZI de la Plaine - 42240 UNIEUX SIREN : 321 191 793	574	0	99,99	1 067	0	351	3 925		
EDA SA (2)									
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 444 284 822	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFY (*)									
BP 01 - 31550 CINTEGABELLE SIREN : 547 427 585	38	0	99,99	35	0	13		0	0
(*) Sociétés mises en liquidation le 30/03/2004 (chiffres au 31/12/03)									
(**) Société mise en liquidation le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)									

(1) Les chiffres concernent l'exercice 2005, qui n'a eu aucune activité depuis cette date.

(2) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009.

26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Le 29 janvier 2009, le Conseil a pris acte de l'analyse et des recommandations faites fin novembre 2008 par le Directoire de SELCODIS au Président de EDA SA.
- Le 26 mars 2009, le Conseil a été informé et a pris acte de la décision du nouveau Président d'EDA SA de déposer une déclaration de cessation de paiements. Il a été informé de la décision du Directoire de demander à NYSE Euronext une suspension du cours de l'action SELCODIS.
- Le 8 avril 2009, le Conseil a pris acte de la décision de l'actionnaire majoritaire d'abonder, au cas par cas, les besoins courants de la société. Il a été informé de la réponse faite par le Président du Directoire au droit d'alerte des commissaires aux comptes.
- Le 24 juin 2009 le Conseil a été informé de la mise en liquidation judiciaire de la société EDA SA par décision du Tribunal de Commerce de Paris le 26 mai 2009. Le Conseil a décidé de transférer le siège social de la société au 31 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris et a modifié les statuts en conséquence.
Le Conseil a pris connaissance des lettres de démission Monsieur Bernard Perez des fonctions qu'il exerçait dans le Groupe SELCODIS (Président du Directoire de SELCODIS SA; Président de la SAS WAGRAPAR DEVELOPPEMENT et administrateur du GIE SUPERVOX). Il lui a demandé de rester en fonction jusqu'à Conseil du 23 juillet 2009.
- Le 23 juillet 2009, le Conseil a arrêté les comptes, Monsieur Patrice Dupont a été nommé à la Présidence du Directoire et Madame Monique Bonnot a remplacé Monsieur Manuel Garcia en qualité de membre du Directoire.
- Lors du conseil du 9 septembre 2009, le Président a proposé que le texte suivant soit rajouté à l'annexe aux comptes sociaux et consolidés :
« En conséquence de la disparition de son activité à la suite de la mise en liquidation judiciaire de ses principales filiales EDA SA et 2MD SAS, la Société n'est pas, en l'état, en mesure de faire face immédiatement à son passif exigible.
Des négociations d'étalement avec les créanciers ont commencé afin de permettre à la Société de faire face à ses engagements, avec au cas par cas le soutien de son actionnaire, de ce fait ce passif exigible n'est pas exigé à ce jour.
Parallèlement à ces négociations, et pour pallier l'arrêt provisoire d'activité, la Société a mis en œuvre, pour assurer sa continuité d'exploitation, la recherche d'une ou plusieurs activités de substitution.
Des contacts ont été activés avec deux opérateurs qui ont arqué un intérêt du fait de sa qualité de holding cotée ».

27. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SELCODIS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion -sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué en annexe aux paragraphes 2 « Arrêté des comptes » et 26 « Evènements postérieurs à la clôture », la Société présente une structure financière déséquilibrée et n'est pas en mesure d'honorer son passif à court terme et certaines des créances exigibles. Nous n'avons pas obtenu l'assurance des dirigeants ni de l'actionnaire de référence que les moyens financiers nécessaires au règlement du passif et à la poursuite de l'exploitation seraient apportés à la Société.

En conséquence nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier, exprimé dans la première partie de notre rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes _____

CABINET VIZZANOVA

Patrice Vizzavona

MAZARs

Odile Coulaud

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SELCODIS SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

CABINET VIZZANOVA

Patrice VIZZAVONA

MAZARS

Odile COULAUD

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Avances en compte courant consenties par un administrateur, actionnaire majoritaire** : Mr Lucien Selce est titulaire d'un compte courant d'un montant de 31 585 331 € au 31 décembre 2008. Aucune charge d'intérêts n'a été supportée par votre société à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, en raison du reclassement du Crédit Vendeur en compte courant non rémunéré.

- **Engagement global au profit de Nauder SA :** Votre conseil d'administration en date du 14 septembre 2000, a ratifié l'engagement pris par votre société le 12 septembre 2000 auprès du Tribunal de Grande Instance d'Hazebrouck, de garantir l'intégralité des engagements pris par sa filiale Nauder SA dans le cadre de son plan de continuation. Cet engagement, d'un montant de 4 176 000 €, est contre - garanti, à la date du 31 décembre 2008, par la société Chenard & Walcker.
- **Prêt à la société Kapff :** Votre conseil d'administration en date du 14 septembre 2000 a autorisé votre société à accorder des avances jusqu'à un plafond de 762.245 €, à la société Kapff SA, sous-filiale de SELCODIS au travers de Nauder SA. Au 31 décembre 2008, le montant des avances consenties s'élève à 740.902 €. Ces avances remboursables n'ont pas été rémunérées lors de cet exercice.
- **Convention de prestations aux sociétés du Groupe :** La société SELCODIS assure diverses prestations au profit de ses filiales. Au titre de l'exercice 2008, aucun produit correspondant à ces prestations n'a été constaté. Par ailleurs, une nouvelle convention visée à l'article L.255-87, a été signée entre SELCODIS et EDA le 20 février 2009, avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2008 pour une période initiale de deux ans.
- **Comptes courants avec les filiales :** Votre société a conclu des conventions de compte courant avec ses filiales directes ou indirectes. Au 31 décembre 2008, ces comptes courants présentent les soldes suivants :

Filiales	Soldes débit (€)	Solde crédit (€)
Spécipack	11 344 752	
Pick & Pack	392 267	
Nauder SA	9 171 190	
Kapff	461 243	
GIE	3 295 108	
Wagrapar	1 023	

Ces comptes courants n'ont fait l'objet d'aucune rémunération au cours de l'exercice 2008.

Fait à Paris et Courbevoie, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

CABINET VIZZANOVA

Patrice Vizzavona

MAZARs

Odile Coulaud

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation du directoire de la compétence de décider d'une augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 9 999,90 euros du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 24 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet VIZZAVONA

Patrice Vizzavona

mazars

Odile Coulaud

SELCODIS
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 864 609 euros
690 800 354 RCS PARIS
Siège social : 31 avenue Franklin D Roosevelt – 75008 PARIS

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous présentons le rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale annuelle ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2008.

Nous n'avons pas de remarques particulières sur le rapport du Directoire qui vous est présenté lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de ce jour.

Nous vous rappelons que :

Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 220.584 K€ et un résultat net de <46.488> K€.

Les comptes individuels font apparaître des produits d'exploitation pour un montant de 1.079 K€ et un résultat net de <37.011> K€.

Ces résultats nets prennent en considération la liquidation judiciaire des principales filiales EDA et 2MD, prononcée le 26 mai 2009.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2008 tels qu'ils vous sont présentés dans le rapport annuel, et en conséquence, d'approuver les résolutions qui vous sont proposées au cours de ladite assemblée générale.

Le conseil de surveillance

SELCODIS
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 864 609 euros
Siège social : 31 avenue Franklin D Roosevelt – 75008 PARIS
690 800 354 RCS PARIS

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008*).
Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire, du rapport du conseil de surveillance, du rapport du président sur le contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les comptes annuels, comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font apparaître une perte de 37.011.103 €.

En conséquence, elle donne aux membres du directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2008.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008*).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, sur proposition du directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 37.011.103 €, en totalité au poste report à nouveau

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008*).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du directoire, et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Quatrième résolution (*Approbation des conventions visées à l'article L. 225-88 du Code de commerce*).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-88 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Ratification du transfert de siège social*).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires ratifie, conformément à l'article L. 225-65 du code de commerce le transfert du siège social

de : Immeuble Le Copernic – 13 boulevard du Mont d’Est – 93191 NOISY LE GRAND,
A : 31 avenue Franklin D Roosevelt – 75008 PARIS,
A compter du 24 juin 2009,
Décidé par le conseil de surveillance au cours de sa réunion du 24 juin 2009.

Sixième résolution (extraordinaire) (Augmentation de capital réservée aux salariés)

L’assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide en, application des dispositions de l’article L.225-129 du code de commerce, de réserver aux salariés de la société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du code de travail.

En cas d’adoption de la présente résolution, l’assemblée générale décide :

- que le président du Directoire disposera d’un délai maximum de 24 mois pour mettre en place un plan d’épargne d’entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 à L.3332-8 et R.3332-6 du code du travail ;
- d’autoriser le Directoire, à procéder dans un délai maximum de 24 mois à compter de jour, à une augmentation de capital d’un montant maximum de 9 999,90 euros qui sera réservé aux salariés adhérant audit plan et réalisé conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 alinéa 3 du code du travail, en conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Septième résolution (Pouvoirs).

L’assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d’un original, d’un extrait ou d’une copie, certifiée conforme à l’original, du présent procès-verbal aux fins d’accomplir toutes formalités, d’enregistrement, de dépôt, de publicité et autres requises par les lois et règlements en vigueur.